



agglomération Castres-Mazamet

Rapport d'activité **2005**



Routes, enseignement supérieur et développement économique : au cours de l'année 2005, les élus et les services de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet ont continué de faire porter les efforts sur ces trois priorités de l'action intercommunale.

Ainsi, après plusieurs années de travail, les premiers fruits de cette opiniâtreté ont pu être récemment récoltés : la rocade de Castres a été ouverte à la circulation ; sur le site universitaire, des ingénieurs en informatique appliquée à la santé vont être formés et la recherche va pouvoir se développer dans ce domaine ; enfin et surtout, l'action économique - entièrement consacrée à inverser les tendances dues aux mutations des secteurs industriels traditionnels - permet que l'agglomération soit partie prenante des pôles de compétitivité et reconnue comme Technopole, pour soutenir l'innovation, encourager la création d'activités, renforcer l'attractivité de Castres-Mazamet.

Ces résultats nous encouragent à poursuivre et redoubler les efforts, et ce rapport d'activité témoigne de l'importance des investissements consentis par la Communauté d'agglomération, non seulement aux routes nationales, mais aussi à la voirie communautaire, aux bâtiments nécessaires à l'Université et à la vie des étudiants, à l'aménagement des zones d'activités et à la construction d'immeubles pour accueillir les entreprises, comme c'est le cas sur Le Causse Espace d'Entreprises ou la société Devoteam, leader européen du conseil et de l'ingénierie dans les technologies de l'information, a choisi de s'implanter pour développer son activité d'infogérance.

Dans le même temps, avec pragmatisme, nous devons être attentifs aux évolutions de toutes sortes qui se manifestent ici comme ailleurs et, avec lucidité, nous devons considérer l'avenir : c'est pourquoi, au terme de cette année 2005, nous avons engagé une réflexion, à laquelle nous associons acteurs socioprofessionnels et représentants de la société civile réunis au sein du Conseil de développement, pour actualiser la stratégie et le projet d'agglomération, et préparer activement les contrats et programmes de l'Union européenne et de l'Etat qui vont s'adresser, dans toutes les Régions de France, aux collectivités et aux établissements publics tels que le nôtres.

Jacques LIMOUZY

Ancien Ministre

*Président de la Communauté
d'agglomération*

Réunions tenues en 2005

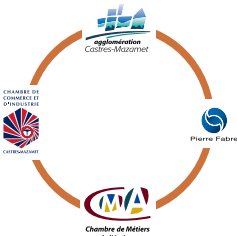
Conseil de Direction	lundi 10 janvier 2005 à 18 h 00	
Vœux 2005	lundi 10 janvier 2005 à 20 h 00	
Conseil de Direction	Lundi 17 janvier 2005 à 18 h 00	
Commission des Finances et Bureau	lundi 24 janvier 2005 à 17 h 00	
Conseil	lundi 31 janvier 2005 à 20 h 30	
Conseil de Direction	lundi 14 février 2005 à 18 h 00	
Groupe Opérationnel Collecte	lundi 21 février 2005 à 17 h 00	
Commission des Finances et Bureau	lundi 28 février 2005 à 18 h 00	
Conseil de Direction	lundi 7 mars 2005 à 17 h 00	
Conseil	lundi 7 mars 2005 à 18 h 00	Débat d'orientations budgétaires
Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges	jeudi 10 mars 2005 à 20 h 30	
Commission des Finances et Bureau	lundi 14 mars 2005 à 18 h 00	
Conseil	lundi 21 mars 2005 à 18 h 00	Budget 2005
Conseil de Direction	lundi 4 avril 2005 à 18 h 00	
Bureau et Conseillers Généraux	lundi 11 avril 2005 à 18 h 00	Présentation du contrat Atouts-Tarn par M. Le Président du Conseil Général
Conseil de Direction	lundi 18 avril 2005 à 18 h 00	
Bureau	lundi 25 avril 2005 à 18 h 00	
Conseil	lundi 9 mai 2005 à 18 h 00	
Conseil de Direction	lundi 13 juin 2005 à 18 h 00	
Commission des Finances	lundi 20 juin 2005 à 17 h 00	Approbation du Compte Administratif 2004 Approbation de la DM n° 1
Bureau	lundi 20 juin 2005 à 18 h 00	
Conseil	lundi 27 juin 2005 à 18 h 00	
Conseil	lundi 4 juillet 2005 à 18 h 00	
Conseil de Direction	lundi 13 juin 2005 à 18 h 00	
Conseil de Direction	lundi 5 septembre 2005 à 18 h 00	
Conseil de Direction	lundi 19 septembre 2005 à 18 h 00	
Commission des Finances et Bureau	lundi 26 septembre 2005 à 18 h 00	Point sur la situation financière en vue de la préparation du BS
Conseil	lundi 10 octobre 2005 à 18 h 00	
Conseil de Direction	lundi 24 octobre 2005 à 18 h 00	
Commission des Finances	lundi 7 novembre 2005 à 17 h 00	Prospective financière
Conseil de Direction	lundi 7 novembre 2005 à 18 h 30	
Commission des Finances	vendredi 25 novembre 2005 à 17 h 00	Préparation du BS
Bureau	vendredi 25 novembre 2005 à 18 h 00	
Conseil	lundi 5 décembre 2005 à 18 h 30	
Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges	jeudi 8 décembre 2005 à 18 h 30	

Actualité 2005	4		
La Communauté d'agglomération	6		
Le contexte territorial et les compétences	6		
Le périmètre intercommunal	6		
Présentation économique et sociale	6		
Les compétences	7		
L'intérêt communautaire	8		
L'institution et les services	9		
Le fonctionnement institutionnel	9		
Les instances de concertation	9		
Les régies et organismes extérieurs	10		
L'organisation des services	11		
La gestion des ressources humaines	13		
Les finances	13		
Le compte administratif du budget principal	14		
Les comptes administratifs des budgets annexes	18		
La dette et la trésorerie	19		
L'organisation financière	20		
Les subventions et participations	21		
La politique de communication	21		
Le site www.castres-mazamet.com	21		
Le lien avec les habitants : Pôles Sud	22		
Les éditions thématiques	22		
Les foires et salons	22		
Les relations avec la presse	22		
L'action intercommunale	23		
Stratégie territoriale et politiques contractuelles	23		
Projet et contrat d'agglomération	23		
Charte et contrat de pays	24		
Schéma de Cohérence Territoriale	25		
Observatoire économique et social	26		
Les priorités de l'action intercommunale	27		
Enseignement supérieur, recherche, transfert de technologie	27		
Constructions universitaires	27		
Formation d'ingénieurs	27		
Soutien à la recherche, au transfert de technologie	28		
Vie estudiantine	28		
Développement économique	28		
Aménagements dans les sites d'activité	28		
Cessions de terrains aux entreprises	29		
Aide à la relocalisation des entreprises sinistrées par les inondations	29		
			Aides à l'implantation et au développement d'entreprises 29
			Accueil des créateurs dans les pépinières d'entreprises 29
			Lancement des travaux de construction d'un Hôtel d'entreprises 30
			Soutien aux Jeunes Entreprises Innovantes 30
		Réseaux de communication	30
		Aéroport de Castres-Mazamet	30
		Infrastructures routières	30
		Voirie d'intérêt communautaire	31
		Technologies de l'Information et de la Communication	31
		Réseau à haut débit et téléport	31
		Cyberbase de Castres-Mazamet en réseau	32
		IT Média, site du réseau régional Pyramide	33
		Les politiques communautaires	33
		Transports et déplacements	33
		Services Libellus	33
		Transports scolaires	33
		Habitat-logement	34
		Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat	34
		Organismes HLM	35
		Publics en difficulté	35
		Politique de la ville	35
		Rappel sur le contrat de villes	35
		Programmation 2005	36
		Evaluation à mi-parcours et perspectives	37
		Environnement et cadre de vie	37
		Elimination et valorisation des déchets	37
		Répartition des coûts de l'année 2005	39
		Observation de l'air	39
		Politique de l'eau	40
		Equipements sportifs et de loisirs	41
		Piscine-patinoire L'Archipel	41
		Base de loisirs du lac des Montagnès	41
		Equipements culturels	42
		Espace Apollo-Michel Bourguignon	42
		Salle de musiques actuelles Lo Bolegason	42
		Pour en savoir plus	42
		Répertoire des sigles	43

Développement économique

- Labellisation de Castres-Mazamet Technopole,

première technopole créée en Région Midi-Pyrénées hors de l'agglomération toulousaine.



- Reconnaissance dans le cadre du pôle de compétitivité Cancer-Bio-Santé

du site de niveau régional : Le Causse Espace d'Entreprises, complémentaire du Cancéropôle du Grand Sud-Ouest.



- Construction d'un nouvel hôtel d'entreprises

de 1 800 m² sur Le Causse Espace d'Entreprises : L'Arobase.



Plateforme numérique

- Implantation d'une société de services informatiques

sur Le Causse Espace d'Entreprises, reliée au téléport, avec la création de 110 emplois.



- Création de la Cyberbase

en réseau sur 5 Etablissements Publics Numériques de l'agglomération dans le cadre du plan de déploiement régional.



- Lancement de l'expérimentation de technologies alternatives

et accords avec des opérateurs pour l'accélération de l'accès Internet à haut débit.



Enseignement supérieur, recherche, transfert de technologie

- **Construction du 3^e département d'IUT** Génie du Conditionnement et de l'Emballage.



- **Ouverture du restaurant universitaire.**



- Finalisation du dossier de **création d'une formation d'ingénieurs** en informatique et systèmes de santé.



Infrastructures de communication

- Achèvement du chantier de la **rocade nord-ouest de Castres.**



- Lancement des procédures d'enquêtes publiques (parcellaire et loi sur l'eau) en vue de la **création de la Voie Urbaine Nord.**



- Renforcement du soutien à **l'aéroport d'intérêt régional de Castres-Mazamet.**



Aménagement de l'espace

- Concertation en vue de la **création du syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Autan.**



La communauté d'agglomération



Le contexte territorial et les compétences

Le périmètre intercommunal

Parmi les 8 communautés d'agglomération de Midi-Pyrénées qui étaient instituées en 2005¹⁰, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet compte la population la plus importante après celle du Grand Toulouse, avec 87 946 habitants répartis dans 16 communes membres : Aiguefonde, Aussillon, Boissezon, Castres, Caucalières, Labruguière, Lagarrigue, Mazamet, Navès, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont de l'Arn, Le Rialet, Saint-Amans-Soult, Valdurenque, Le Vintrou. Onze de ces communes sont comprises dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. Issue de la transformation intervenue au 1^{er} janvier 2000 d'un district qui avait été créé en 1993, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a la caractéristique d'être établie sur 2 aires urbaines (Castres :

1 - Grand Rodez (12), Grand Tarbes (65), ainsi que Grand Toulouse, SICOVAL et Muretain (31), Albigeois et Castres-Mazamet (81), Montauban Trois Rivières (82) - ces 6 Communautés d'agglomération de l'aire métropolitaine toulousaine étant engagées depuis 2005, avec les Communautés de communes du Pays de Foix et du Pays de Pamiers (09), du Saint Gaudinois (31) et du Grand Auch (32) dans une démarche de coopération en réponse à l'appel à coopération lancée par la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires.

61 760 habitants et Mazamet : 26 186 habitants), élément qu'elle partage avec la Communauté urbaine de Le Creusot-Montceau les Mines (71).

Présentation économique et sociale

Dans la Région Midi-Pyrénées et le Département du Tarn, au cœur d'un bassin d'activité qui compte 150.000 habitants dont 58.000 actifs, l'agglomération de Castres-Mazamet constitue le principal pôle industriel et de recherche privée entre Toulouse, Montpellier et Barcelone¹⁰.

La part significative de l'emploi industriel fait la spécificité du bassin de Castres-Mazamet : 34 % des salariés privés relèvent de ce secteur (42% avec le secteur du BTP fin 2004).

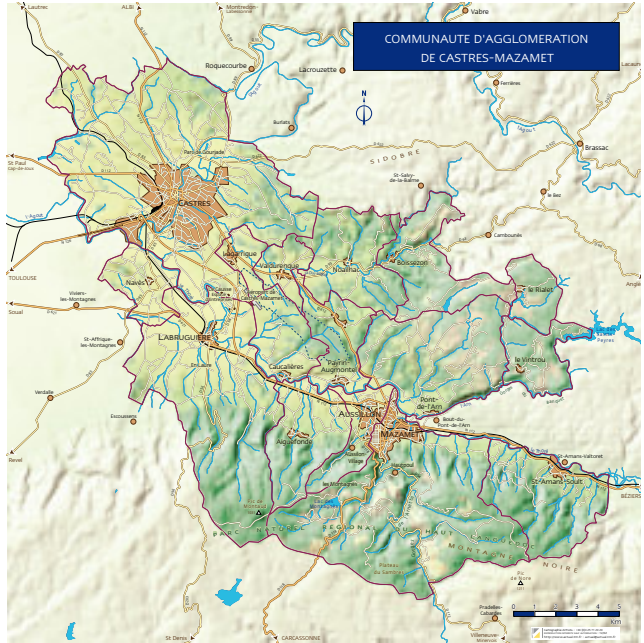
Cependant, le secteur tertiaire : services aux entreprises, informatique et multimédia notamment, est en forte progression, sous l'effet d'une politique volontariste d'aménagement d'infrastructures à haut débit (réseau en fibre optique, téléport) et de développement des applications des Technologies de l'Information et de la Communication.

Confrontée aux profondes mutations, liées à la mondialisation, qui affectent directement une partie de son économie, et en premier lieu les activités qui ont forgé son histoire industrielle,

Activités représentées :

- chimie fine-pharmacie (groupe Pierre Fabre, 1^{er} laboratoire dermo-cosmétique européen en officine et 2^e laboratoire pharmaceutique français indépendant, consacrant à la recherche médicale 22,5 % de son CAHT - 1,47 milliards d'€ et 9310 emplois en 2004 -, avec un fort positionnement dans le domaine de l'oncologie, partenaire du Cancéropôle du grand Sud-Ouest),
- mécanique et automatismes (2600 emplois dans 200 PME),
- textile-habillement (4^e pôle textile français et 1^{er} pôle français de laine cardée avec la moitié des effectifs de l'industrie textile régionale, fortement impactée par la mondialisation),
- bois (la Montagne Noire et les Monts de Lacaune qui encerrent l'agglomération fournissent 25% du volume régional de bois récolté soit 440 000 m³ par an ; présence d'entreprises de 2^e transformation : 65 000 m³ sciés par an),
- pierre (1^{er} centre français d'extraction, de transformation et de négoce de granit),
- agroalimentaire (filiale viande, salaison, graines salées et opératives avec Menguy's, leader français)...

l'agglomération doit faire face à un enjeu de reconversion ; elle tire pour cela sa force dans un esprit d'entreprise bien présent qui a permis de maintenir un potentiel endogène à partir duquel se développe l'essentiel des nouvelles activités, tout en travaillant à promouvoir une image nouvelle propice à attirer des investisseurs extérieurs. La Communauté d'agglomération, dont la première des compétences est le développement économique, contribue à relever ces défis, avec les moyens internes qu'elle a permis de rassembler, en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux du développement, et en s'inscrivant dans les dynamiques régionales.



Les compétences

Etablissement Public de Coopération Intercommunale, la Communauté d'agglomération « exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres » les 4 blocs de compétences obligatoires et les 3 blocs de compétences obligatoires optionnelles (à choisir parmi 5) fixées par la loi du 12 juillet 1999, ainsi que des compétences facultatives que ses communes membres ont décidé de lui confier :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

1. **Développement économique**
2. **Aménagement de l'espace**
3. **Equilibre Social de l'Habitat**
4. **Politique de la Ville**

COMPETENCES OBLIGATOIRES OPTIONNELLES

1. **Voirie d'intérêt communautaire**
2. **Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie (1)**
3. **Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire : piscine-patinoire de l'Archipel, espace culturel Apollo-Michel Bourguignon, salle de musiques actuelles Lo Bolegason.**

COMPETENCES FACULTATIVES

1. **Développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie, principalement.**

1 - Le champ des compétences a été étendu depuis 2004 à la collecte des déchets ménagers, la Communauté d'agglomération exerçant ainsi la totalité de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers », limitée jusque là à la seule partie « traitement » de cette compétence.

L'intérêt communautaire

Si certaines compétences ont été intégralement transférées par les communes à la Communauté d'agglomération (par exemple, les transports urbains), d'autres l'ont été partiellement.

Dans le premier cas, les communes sont totalement dessaisies de la compétence ; dans le second, la compétence est partagée entre les communes et la Communauté d'agglomération. L'intérêt communautaire fixe la ligne de partage.

Sa définition relève du conseil de la Communauté d'agglomération et doit être votée à la majorité des 2/3 de ses membres.

L'intérêt communautaire a fait l'objet de plusieurs délibérations du Conseil de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, qui ont toujours été adoptées à l'unanimité⁽¹⁾ :

Le 13 août 2004, a été promulguée la loi relative aux libertés et responsabilités locales qui, dans son article 164-IV, a fixé l'obligation de déterminer l'intérêt communautaire dans un délai d'un an à compter de la date de sa promulgation ; à défaut, l'intégralité de la compétence est transférée sur décision du Préfet.

Cette loi a conduit la Communauté d'agglomération à préciser les différentes délibérations déjà adoptées et portant définition de l'intérêt communautaire.

Une délibération a été votée dans ce sens par le Conseil le 27 juin 2005, apportant des précisions sur l'intérêt communautaire qui s'attache aux compétences en matière d'aménagement de l'espace (création et réalisation de zones d'aménagement concerté), d'équilibre social de l'habitat (politique du logement, actions et aides financières en faveur du logement social), de politique de la ville (dispositifs locaux

de prévention de la délinquance) et, parmi les compétences obligatoires optionnelles, concernant la création ou l'aménagement et la gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.

D'autre part, à la demande de M. le Préfet du Tarn, la compétence communautaire en matière de tourisme a été précisée par délibération du Conseil lors de la séance du 27 juin 2005.

(1) soit entre 2004 et 2006, 6 délibérations :
- n° 2000/01 du 11 février 2000 relative à l'intérêt communautaire des compétences,
- n° 2000/122 du 18 décembre 2000 portant détermination des critères de classement de la voirie d'intérêt communautaire située dans les zones d'activité,
- n°2000/123 du 18 décembre 2000 portant définition de la portée de l'intérêt communautaire pour le centre d'interprétation du commerce international et du centre musical et multimédia,
- n° 2002/100 du 28 octobre 2002 relative à l'étude de gestion des décharges de classe 3 et des équipements associés,
- n°2003/02 du 17 février 2003 portant transfert du budget immobilier à caractère industriel et commercial de la ville de Castres,
- n°2003/28 du 24 mars 2003 relative à l'intérêt communautaire de la voirie de desserte du centre hospitalier intercommunal de Castres-Mazamet et de la ZAC du Causse.

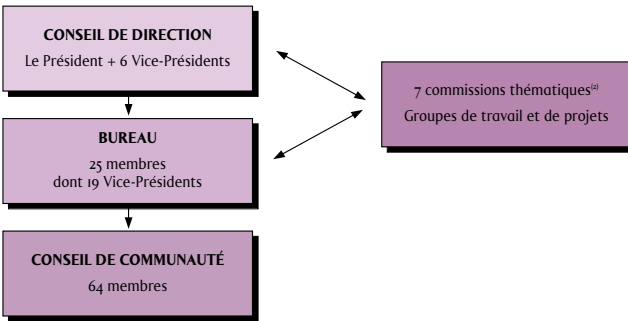
L'institution et les services

Le fonctionnement institutionnel

Le fonctionnement institutionnel repose sur un Conseil de 64 délégués des communes et un Bureau qui comprend, auprès du Président, 19 Vice-Présidents et 5 membres⁽¹⁾.

Dans le but d'optimiser le fonctionnement de ces instances, pour que les délégations s'exercent pleinement et afin de garantir la cohérence

de l'action, une instance de préparation des décisions a été instituée : le Conseil de Direction, regroupant auprès du Président, les Vice-Présidents qui président les Commissions thématiques créées en plus des Commissions obligatoires que sont la Commission d'appels d'offres et la Commission des Finances.



(1) Composition du Bureau - les Vice-Présidents sont désignés par un astérisque*

- Aigüefonde : M. Alain Guiraud*
- Aussillon : M. Didier Houllès*, M. Bernard Escudier*
- Boissezon : M. René Bernard
- Castres : M. Pascal Bugis*, M. Michel Destresse*, Mme Geneviève Dougados*, M. Richard Amalvy*, M. Pierre Fabre*
- Caucalières : M. Jean-Michel Arjona*
- Labruguière : M. Jean-Louis Deljarry*, M. David Veaute*
- Lagarrigue : M. Michel Benoît*
- Mazamet : Mme Suzanne Monteil*, M. Michel Martin*, M. Jean-Daniel Rouanet*
- Navès : M. Marc Cousinié*
- Noailhac : M. Jean-Louis Gau
- Payrin-Augmontel : M. Jean-Louis Henry*
- Pont de l'Arn : M. Christian Carayol*
- Le Riallet : M. Francis Bouzac
- Saint-Amans-Soult : M. Daniel Vialelle*
- Valdurenque : M. Jean-Louis Battut
- Le Vintrou : M. Rémy Fortanier

Les instances de concertation

Conseil de Développement

Par délibération en date du 8 décembre 2003, le Conseil de la Communauté d'agglomération a décidé de participer au regroupement de communes et EPCI dans le cadre du pays d'Autain et a approuvé la création d'un Conseil de développement commun au pays et à l'agglomération.

Le Conseil de développement est une instance de consultation, de concertation, de propositions et d'animation qui a pour objet de promouvoir le développement durable de l'agglomération et du pays.

Créé sous forme associative depuis 2004, le Conseil de développement a contribué à l'élaboration de la charte du Pays d'Autain, mise en œuvre dans le cadre d'un contrat cadre avec l'Etat, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées et le Conseil Général du Tarn.

Présidée par M. Robert Barthès, cette assemblée, qui se réunit régulièrement et a mis en place des commissions et groupes de travail, est composée de 55 membres dont 36 sont issus de la société civile : chefs d'entreprise, représentants des syndicats, associations et personnalités qualifiées.

- (2) Intitulés des commissions :
- Développement économique
 - Aménagement de l'espace
 - Equilibre social de l'habitat, politique de la ville
 - Politiques contractuelles, culture
 - Infrastructures de communication et transports
 - Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
 - Enseignement supérieur et technologies de l'information

Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu' « une commission locale chargée d'évaluer les transferts des charges » doit être créée, conformément à la loi, entre la Communauté d'agglomération et les 16 communes membres.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes, chaque conseil municipal désignant au moins un représentant. La commission élit son Président et un Vice-Président parmi ses membres, et peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts. Elle rend ses conclusions l'année de l'adoption de la taxe professionnelle unique et lors de chaque transfert de charges ultérieur.

Cette commission, instituée par délibération en date du 11 février 2000, est présidée par M. Jean-Daniel ROUANET. La Communauté d'agglomération assure à la commission les moyens de son bon fonctionnement.

En 2005 :

- le 10 mars, la commission s'est prononcée sur les modalités de financement des dépenses relatives au transfert du service de collecte des déchets ménagers,
- le 8 décembre, elle a donné un avis sur l'évaluation des charges transférées au titre de la collecte des déchets ménagers (examen de la demande des communes de l'ex-sicom des Causses portant sur la répartition des charges d'amortissement du matériel), ainsi que sur le transfert de subventions versées à l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement et des emprunts relatifs à L'Archipel.

Les régies et organismes extérieurs

Régies

La Communauté d'agglomération a choisi la régie comme mode de gestion de deux de ses services publics :

- la régie de transport **Libellus**
- la salle de musiques actuelles **Lo Bolegason**

Libellus est une régie dotée de la seule autonomie financière chargée de l'exploitation du service public industriel et commercial de transports. Cette régie a été créée par délibération du 18 décembre 2000, qui a nommé le directeur ; les statuts ont été fixés par délibérations du 25 juin 2001 et du 21 septembre 2001. Conformément aux statuts, les membres du conseil d'exploitation sont désignés par le Conseil de la Communauté d'agglomération, sur proposition du Président de celle-ci.

Le conseil d'exploitation est composé de 10 membres, dont 6 représentants de la Communauté d'agglomération. Chacun des membres dispose d'un suppléant.

Les 4 membres du conseil d'exploitation n'appartenant pas au Conseil de la Communauté d'agglomération sont choisis dans les catégories suivantes :

- 3 membres représentants des usagers, dont un des associations de parents d'élèves, un des associations des personnes à mobilité réduite et un des associations de personnes âgées ;
- 1 membre représentant des professionnels, représentant des associations tarnaises de transport de voyageurs.

En 2005, le Conseil d'exploitation s'est réuni le 15 mars.

Lo Bolegason est une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de l'exploitation du service public industriel et commercial de la salle de musiques actuelles. Cette régie a été créée par délibération du 25 juin

2001 qui a également fixé les statuts ; le directeur a été nommé par délibération du 21 septembre 2001.

En 2005, le Conseil d'Administration de la régie Lo Bolegason s'est réuni les 11 janvier, 5 avril, 30 juin, 17 octobre et 29 novembre.

Organismes extérieurs

Par délibération du 30 avril 2001, la Communauté d'agglomération a désigné ses représentants dans plusieurs organismes extérieurs intervenant dans le champ de ses compétences :

- le syndicat mixte pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologies dans le sud du Tarn ;
- le syndicat mixte d'étude et de promotion pour la 5^e université en Midi-Pyrénées⁽¹⁾ ;
- le syndicat mixte de rivière Thoré-Agout⁽²⁾ ;
- le syndicat mixte de l'aéroport régional de Castres-Mazamet ;
- le syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés du Tarn – TRIFYL ;
- l'association du Pays d'Autan ;
- l'association IT Média ;
- la société d'économie mixte Intermédiasud ;
- le syndicat mixte du SCOT du Pays d'Autan⁽³⁾.

(1) Il sera dissous en 2006, consécutivement à la création du Centre universitaire de formation et de recherche Jean-François Champollion.

(2) Il devrait être transformé en syndicat mixte du bassin de l'Agout, consécutivement à la délibération prise par la Communauté d'agglomération le 15 mai 2006.

(3) Créé par arrêté préfectoral du 16 mai 2006.

Il est à noter que, depuis sa création, la Communauté d'agglomération s'est attachée à réorganiser les différentes associations dans le suivi desquelles elle s'est substituée aux communes ; cette réorganisation a débouché sur un dispositif simplifié et plus lisible des associations « satellites » : l'association du Pays d'Autan a ainsi succédé au Comité de Bassin pour l'Emploi du Sud du Tarn, l'association IT Média a été recentrée sur la formation à distance dans le cadre du réseau régional Pyramide ; enfin, l'activité de deux associations : Association pour la Restauration de Castres et Association Éde gestion des pépinières, a été intégrée dans les services de la Communauté d'agglomération.

La Communauté d'agglomération peut également adhérer à des associations dont l'objet est en lien avec ses compétences statutaires ; elle est membre de l'Association des Communautés de France.

L'organisation des services

Par voie de mutation

3 agents titulaires ont été recrutés par la Communauté d'agglomération courant 2005 :

- 1 agent administratif (service des Finances)
- 1 ingénieur (Direction de l'Aménagement des Ressources Techniques - Urbanisme)
- 1 technicien (Direction de l'Aménagement des Ressources Techniques)

Les transferts

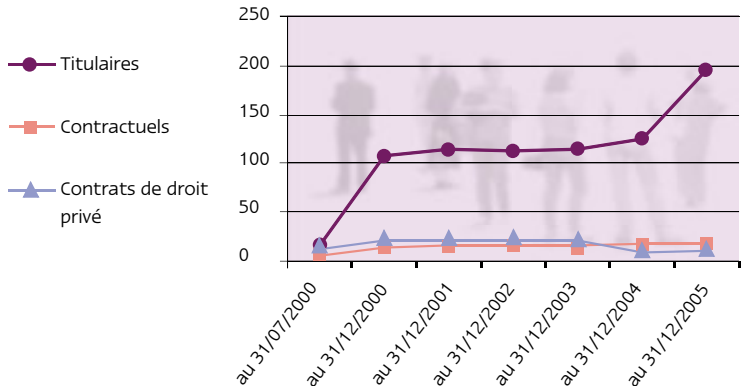
Avec le transfert de la compétence collecte des déchets ménagers, les effectifs de la Communauté d'agglomération ont augmenté au 1^{er} janvier 2005 de 66 agents (60 titulaires et 6 contractuels).

Les recrutements directs

- Dans le cadre de l'exercice de la compétence collecte des déchets ménagers, de l'organisation de ce service à l'échelle de la Communauté d'agglomération et afin de compenser quelques agents à temps non complet non transférés, 13 agents ont été recrutés.
- Afin de renforcer l'action économique de la Communauté d'agglomération, un chargé de mission pour le développement économique a été recruté en février 2005.
- Pour l'accueil de L'Archipel un agent administratif à mi-temps a été recruté.

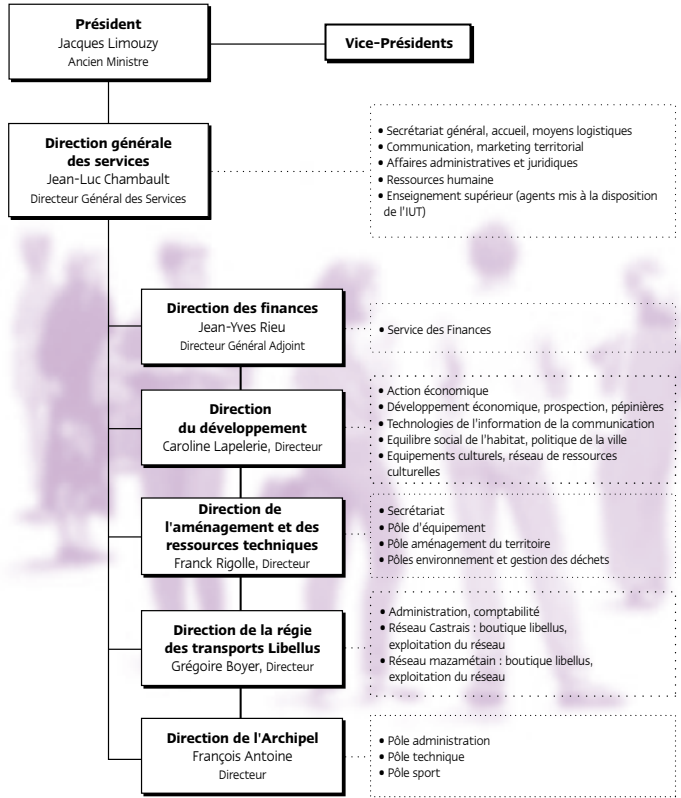
Les départs en 2005

		Service concerné
- Mutation	1 titulaire	collecte des déchets ménagers
- Retraite	3 titulaires	2 à Libellus - 1 à la collecte des déchets
- Décès	2 titulaires	1 à la DART - 1 à la collecte des déchets
- Fin de détachement	1 titulaire	Finances
TOTAL	7	



Organigramme et effectifs

Au 31 décembre 2005, les agents se répartissaient entre la direction générale et 5 directions, selon l'organigramme ci-contre :



et comme indiqué dans le tableau ci-dessous qui présente les effectifs par statuts, par catégories et par filières d'appartenance :

	Titulaires			Contractuels			contrat de droit privé (*)	Filière adm.	Filière tech.	Filière sport.	Filière Cult.	TOTAL
	A	B	C	A	B	C						
Direction Générale de Services	3	1	10	2	1		1C	13	4		1	18
Direction des Finances	2		2					4				4
Direction du Développement	2		6	3	1		2B	8	6			14
Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques	3	5	79	1		2	2B ZC-2A	3	93			96
Régie des Transports	1		54	1				6	50	0	0	56
Archipel	0	3	26	1	6	0	1C	6	21	10	0	37
TOTAUX	11	9	177	8	8	2	10	40	174	10	1	225

(*) A = apprentis - B = CEC - C = CAE

La gestion des ressources humaines

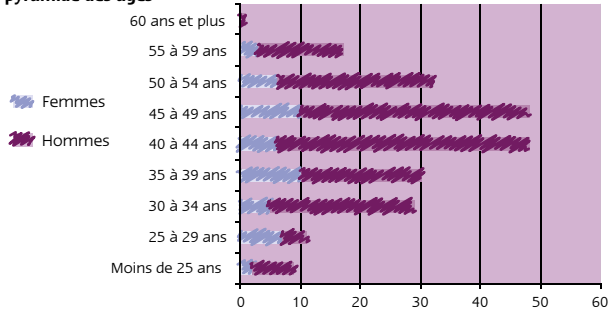
Le Comité Technique Paritaire

Le Comité Technique Paritaire s'est réuni deux fois en 2005 :

- le 27 juin 2005 (présentation du plan de formation)
- le 2 décembre 2005 (règlement intérieur collecte des déchets ménagers)

Enfin, au 31 décembre 2005, les effectifs sont de 225 agents permanents :

La pyramide des âges



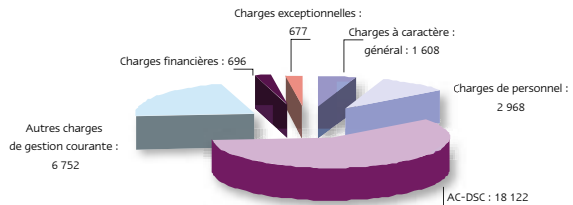
	Postes permanents		TOTAL	Contrats de droit privé (*)	EFFECTIF TOTAL
	Titulaires	Contractuels			
au 01/01/2006	197	18	215	10	225

Les finances

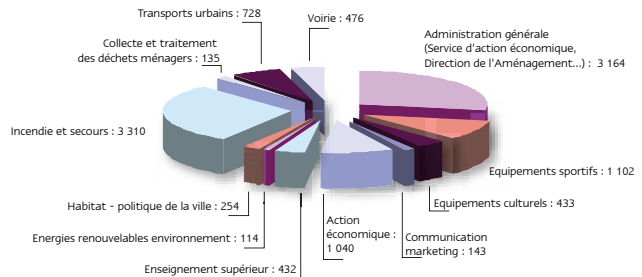
Le compte administratif 2005 constitue le sixième budget exécuté de la Communauté d'agglomération. En 6 ans, ce budget a connu des modifications dues à l'intégration de compétences et aux réformes fiscales.

De plus, les élus ont manifesté le souhait de disposer d'un budget offrant une plus grande lisibilité et permettant un meilleur suivi de la gestion des équipements et des compétences de la Communauté d'agglomération. Ainsi, après la création en 2004 d'un budget annexe pour la gestion de la compétence collecte des ordures ménagères, l'exercice 2005 a vu la création d'un budget annexe pour la gestion de la piscine-patinoire L'Archipel. Il est à noter que ces évolutions rendent moins aisée la comparaison entre les différents exercices.

Budget principal - Dépenses de fonctionnement 2005 par nature : en milliers d'€



Budget principal - Dépenses de fonctionnement 2005 par activité en milliers d'€



Le compte administratif du budget principal

Les dépenses de fonctionnement

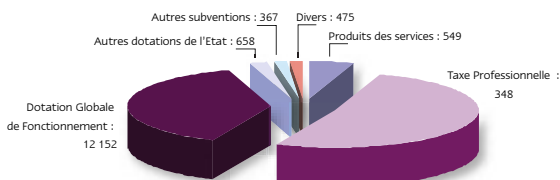
Par grands postes de dépenses, les faits notables au titre de la gestion 2005 peuvent se résumer de la manière suivante :

Par chapitres en mouvements réels en K€	CA 2004	CA 2005	2005 /2004
011- charges courantes <i>Les charges de l'Archipel sont identifiées dans le budget annexe</i>	2 346	1 607	- 31,5%
012- personnel <i>Les charges salariales de l'Archipel ont continué à titre transitoire à être supporté par le budget principal. Les créations de postes ont concerné le renforcement des services Economie, Urbanisme, TIC.</i>	2 758	2 968	+ 7,6%
65- subventions ⁽¹⁾ <i>L'évolution dépend essentiellement du niveau de versement de subventions d'équipement (Volet routier du CPE).</i>	9 953	6 752	- 32,2%
014- Atténuation de charges (3) <i>dont attribution de compensation (AC) dont dotation de solidarité communautaire (DSC) L'attribution de compensation a été modifiée consécutivement au transfert de la compétence collecte des ordures ménagères. La dotation de solidarité n'a plus fait l'objet de ponction.</i>	14 838 14 497 341	18 122 16 410 1 711	+ 22,1%
66-intérêts <i>Augmentation des frais financiers due à l'endettement nécessaire au financement des opérations d'équipement.</i>	404	695	+ 72%
67-charges exceptionnelles	1 182	678	- 42%
Total fonctionnement	29 896	30 823	+ 3,1%
Taux de réalisation	93,8%	83,5%	

Les recettes de fonctionnement

Pour faire face à l'exercice de ses compétences, les principales ressources de la Communauté d'agglomération proviennent du produit de la taxe professionnelle unique et la dotation globale de fonctionnement.

Recettes de fonctionnement 2005 en milliers d'€



Par grands postes de recettes, les faits notables au titre de la gestion 2005 peuvent se résumer de la manière suivante :

Par chapitres en mouvements réels en K€	CA 2004	CA 2005	2005 /2004
70- produits de service <i>L'évolution est non significative du fait de l'intégration du remboursement des charges de personnel de l'Archipel</i>	964	1 549	+60,7%
73- impôts et taxes : taxe professionnelle (TP) <i>L'augmentation correspond essentiellement à l'évolution des bases de taxe professionnelle.</i>	15 640	16 348	+4,5%
74- dotations et subventions <i>Ce poste enregistre une baisse significative de la Dotation Générale de Fonctionnement : -14%.</i>	13 250	13 176	-0,5%
013- atténuation de charges	92	115	+25,0%
75- autres produits	123	99	-19,5%
77-79- produits exceptionnels <i>Ces produits se composent essentiellement entre : - les cessions de terrains aux entreprises - les écritures de régularisations évoquées au compte 67</i>	1 164	260	-77,7%
Total fonctionnement	31 234	31 549	- 1,0%
Taux de réalisation	99,0%	99,5 %	

(1) Le compte 65 comprend des subventions de fonctionnement et des subventions d'équipement. Ces dernières constituent un effort d'investissement réalisé au profit de tiers privés (entreprises) au titre de l'action de développement économique et publics (Etat, établissement publics et communes), dont le financement peut être assuré par l'emprunt.

La dotation globale de fonctionnement

En 2005, le montant de la DGF hors dotation de compensation a été de 2634 k€, enregistrant une forte baisse (14%), soit - 436 k€ par rapport à la DGF 2004, qui résulte de la non prise en compte par les services de l'Etat du produit de la TEOM 2004 dans le calcul du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) de la Communauté, dont l'évolution est décrite dans le tableau ci-contre :

Coefficient d'intégration fiscale	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Taux annuel (y compris régularisations)	0,440110	0,417337	0,33535	0,308759	0,288991	0,219211
Variation	/	-5,2%	-19,6%	-7,9%	-6,4%	-24,1%

La Taxe Professionnelle Unique

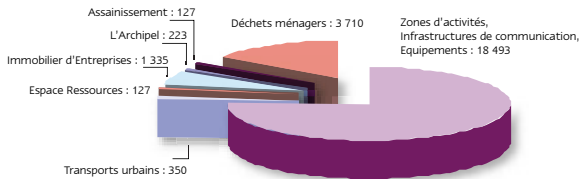
En 2000, la Communauté a voté un taux moyen pondéré de taxe professionnelle unique de 19,05% avec une durée d'harmonisation des taux de 12 ans, soit 2011. Ce taux a progressé de +0,21% en 2005 pour s'établir à 19,19 % :

Taxe professionnelle unique	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Taux annuel en %	19,05	19,05	19,05	19,05	19,15	19,19

L'effort d'équipement

L'effort d'équipement de la Communauté d'agglomération correspond à l'addition des dépenses d'investissement et des subventions d'équipement réalisées dans le cadre de la section de fonctionnement.

Dépenses d'investissement 2005 par budget 24 365 milliers d'€



Les dépenses d'investissement

Les principales opérations d'investissement sont identifiées par opérations budgétaires. Au titre de la gestion 2005, l'exécution de ces opérations peut se détailler de la manière suivante :

Dépenses d'investissement en K€	CA 2005
- Zone d'activité Molière basse	209
- Zone d'activité Chartreuse	416
- Zone d'activité Mélou	173
- Zone d'activité du Martinet	321
- Zone d'activité Le Causse Espace d'Entreprises	320
- Zone d'activité Parc du Thoré	110
- Autres zones d'activité	420
- Acquisitions de terrains dans les zones d'activité	319
- Voie urbaine nord	407
- Autres dépenses d'équipement	260
Total des dépenses d'investissement	2 955

Les subventions d'équipement

La Communauté d'agglomération soutient des projets d'équipement portés par des tiers publics et privés et retracés au compte 65 de la section de fonctionnement :

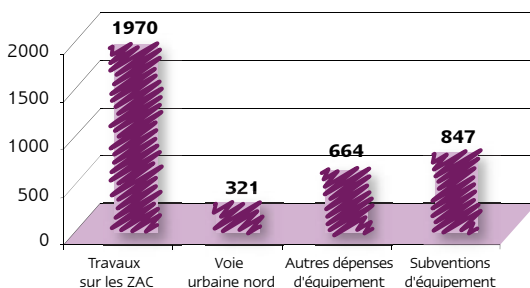
Subventions d'équipement en K€	CA 2005
- Participation à la réalisation de la rocade Nord ouest de Castres (route nationale)	356
- Participation à la réalisation de la déviation de Saint Alby (route nationale)	120
- Participation à la réalisation du 3 ^e département IUT (Génie du Conditionnement et de l'Emballage)	116
- Subventions d'équipement aux entreprises et aux particuliers	127
- Participations à des travaux d'intérêt communautaire réalisées par des communes	128
Total des subventions d'équipement	847

L'effort d'équipement

L'effort d'équipement de la Communauté d'agglomération se mesure donc à la somme des dépenses réalisées directement et au soutien des projets d'équipement portés par des tiers :

Effort d'équipement Milliers d'€	2000	2001	2002	2003	2004	2005
1- Subventions d'équipement	51	748	1 610	3 895	2 043	847
2- Opérations nettes d'investissement	3 854	1 564	1 005	1 293	6 307	2 955
Total	3 905	2 312	2 615	5 188	8 350	3 802

Détail des dépenses d'équipement 2005
en milliers d'€

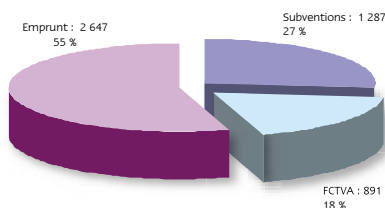


Ces opérations d'investissement sont financées par des subventions dont la plupart ont essentiellement pour origine le contrat de plan Etat-Région, le contrat d'agglomération et les contrats Atouts Tarn et d'appui à la redynamisation du bassin d'emploi, le Fonds de compensation de la TVA et le recours à l'emprunt.

Effort d'équipement Milliers d'€	2000	2001	2002	2003	2004	2005
1- Contrat de plan Etat-Région	-	-	-	5	48	1097
2- Contrat d'agglomération	-	-	-	-	-	13555
3- Autres subventions	2036	1008	3	130	34	1287
Sous total des subventions	2036	0	3	135	82	
FCTVA	10	-	-	174	361	891
Emprunt	1 853	2 592	-	5 713	7 068	2 647
Total des recettes d'investissement	3 899	3 662	74	6 045	7 511	4 825

Les opérations bénéficiant de l'aide de l'Union Européenne, de l'Etat, du Conseil régional de Midi-pyrénées et du Conseil Général du Tarn (contrat Atouts Tarn), ont enregistré au cours de l'exercice 2005 la notification de premiers soutiens financiers, cependant le recours à l'emprunt constitue la source essentielle de financement des investissements.

Recettes d'investissement 2005 en milliers d'€



Les résultats de gestion

L'exécution budgétaire de l'exercice 2005 fait ressortir les résultats suivants.

Le résultat de la section de fonctionnement connaît en 2005 une hausse de 216 k€ et se décompose comme suit :

Résultats de la section fonctionnement en K€	2005
1- Résultat reporté	582
2a- Résultat de l'exercice (OR)	724
2b- Résultat de l'exercice (OO)	-508
Total : Résultat global (1+2)	798
Montant affecté en investissement	0
Disponible de la section à reporter	798

La section d'investissement enregistre un très léger excédent de 508 k€ :

Résultats de la section d'investissement en K€	2005
1- Résultat reporté (dont régularisation)	-623
2a - Résultat de l'exercice hors emprunt (OR)	-1087
2b- Résultat de l'exercice (OO)	-508
3- Total : besoin de financement (1+2)	-1202
4- Financement externe (emprunts)	7 068
Total : résultat avant affectation (4-3)	2647
Affectation	0
Total : Résultat global à reporter	1446
Solde des restes à réaliser (recettes-dépenses reportées)	-1446
Résultats de la section	0

Le financement des opérations d'investissement s'établit en 2005 à :

Effort d'équipement Milliers d'€	2000	2001	2002	2003	2004	2005
1- Epargne nette (opérations budgétaires)	927	- 609	- 1 886	- 3 925	-502	414
2- Recettes d'investissement hors emprunt	1 090	1 070	73	332	443	2 178
3- (1+2) Financement de l'investissement	2 017	461	- 1 813	- 3 593	-59	2 592
4- Opérations nettes	3 870	1 564	1 005	1 293	6 307	2 954
5- (3-4) besoin de financement externe	- 1 853	- 1103	- 2 818	- 4 886	6 366	362
6- Emprunts réalisés (1)	0	2 592	0	5 713	7 068	2 647
7- Variation de l'excédent global de clôture	- 1 853	1 488	- 2 818	827	702	2 285

Le résultat global de clôture s'établit ainsi :

Excédent global de clôture	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
En milliers d'euros	1 614	- 239	1 249	- 1 569	- 742	-41	2 244

Les comptes administratifs des budgets annexes

Aux budgets qui retracent des activités industrielles et commerciales (immobilier d'entreprises), s'est ajouté en 2005 le budget de la piscine-patinoire L'Archipel.

Le budget des transports urbains

L'exercice 2005 a constitué la 1^{re} année pleine d'activité du réseau sur les villes de Mazamet et d'Aussillon, ainsi que du réseau réaménagé sur la ville de Castres. Ces mesures ont eu pour corollaire une baisse de la participation du budget principal à ce budget annexe.

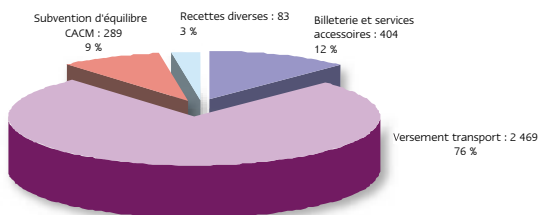
Versement transport en milliers d'€	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Régie de transport urbain Libellus	-	1 831	1 950	1 900	1 993	2 469

Résultats d'exploitation (M43) en milliers d'€	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Régie de transport urbain Libellus	+ 35	- 114	- 3	- 20	-6	+ 162

Le financement de ce budget est assuré par une participation du budget général et un prélèvement spécifique versé par les entreprises de plus de 9 salariés : le Versement Transport dont le taux a été porté à 0,6 % en 2005, exercice qui a vu le montant collecté augmenter de 23,9%.

La conjonction de ces mesures permet de présenter en 2005 des résultats excédentaires tant en exploitation qu'en investissement.

Budget transports urbains - Recettes d'exploitation 2005 en Millions d'€



Le budget de l'immobilier d'entreprise

Ce budget regroupe l'ensemble des immeubles construits et gérés (en location simple sous forme d'hôtels ou pépinières pour les entreprises, ainsi que des locaux en location acquisition).

L'exercice 2005 a comptabilisé notamment la charge de la construction du nouvel hôtel d'entreprises sur Le Causse Espace d'Entreprises. Le budget présente un résultat d'exploitation excédentaire et une section d'investissement équilibrée.

Résultats d'exploitation (M4) en milliers d'€	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Immobilier d'entreprises	+ 29	+ 78	+ 83	+ 166	+ 235	+ 207

Le budget Espace Ressources

Ce budget comprend les charges de l'Espace Ressources occupé par les services centraux de la Communauté, des organismes de développement et des entreprises hébergées en hôtel ou pépinière. Le budget principal contribue à l'équilibre de ce budget. Le budget présente un résultat d'exploitation excédentaire et une section d'investissement équilibrée.

Résultats d'exploitation (M4) en milliers d'€	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Espace ressources	- 14	- 10	+ 21	0	+ 2	- 4

Les budgets Eau et Assainissement

Ces budgets comptabilisent les coûts et les produits afférents à la fourniture d'eau et à l'assainissement des eaux usées au profit des bâtiments situés sur Le Causse Espace Ressources. Le budget présente un résultat d'exploitation excédentaire et une section d'investissement équilibrée.

Résultats d'exploitation (M4) en milliers d'€	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Eau	+ 7	+ 24	+ 31	+ 33	+39	+36
Assainissement	+ 8	+ 36	+ 41	+ 35	+38	+40

Le budget déchets ménagers

Depuis le 1^{er} janvier 2004, ce service public administratif bénéficie d'un budget annexe identifiant les charges et les produits de la collecte et du traitement des ordures ménagères pour l'ensemble des 16 communes constituant la Communauté d'agglomération. En 2004, les communes ont voté le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et ont procédé à son reversement intégral à la Communauté ; en 2005, la Communauté d'agglomération a voté cette taxe pour 17 zones de collecte identifiées. Le budget présente un résultat global pratiquement à l'équilibre, l'excédent de fonctionnement compensant le déficit d'investissement.

Résultats d'exploitation (M4) en milliers d'€	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Déchets ménagers	-	-	-	-	+ 476	+ 569

La dette et la trésorerie

La dette

Depuis 2001, le choix pour le financement des équipements consiste pour le budget principal à privilégier le financement externe au travers du recours à l'emprunt et pour les budgets annexes à rechercher en priorité des ressources internes d'équilibre.

équipements et moyens transférés a été conservée par les communes, certains emprunts ont été pris en charge par la Communauté d'agglomération. En 2005, l'évolution du stock de la dette réside dans les besoins propres de financement des opérations d'équipement réalisées pour le développement économique, l'enseignement supérieur et les infrastructures de communication.

Le budget principal

Même si l'essentiel de la dette liée aux

Le budget de L'Archipel

Depuis le 1^{er} janvier 2005, ce service public administratif dispose d'un budget annexe identifiant les charges et les produits directs de la piscine-patinoire. A titre transitoire, des charges et des produits ont dû être retracés en partie dans le budget principal. L'équilibre de ce budget est assuré par des participations du budget principal.

Dettes du budget principal en milliers d'€	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Capital restant dû au 1 ^{er} janvier	497	420	2 960	2 904	8 422	15 236
Capital remboursé	57	52	56	195	254	310
Capital emprunté	0	2 592	0	5 713	4 968	2 647
Capital au 31 décembre de l'année	440	2 960	2 904	8 422	15 059	17 572
Intégration ou sortie de Dette	- 19	0	0	0	2 100	0
Capital total de l'exercice	420	2 960	2 904	8 422	15 236	17 572

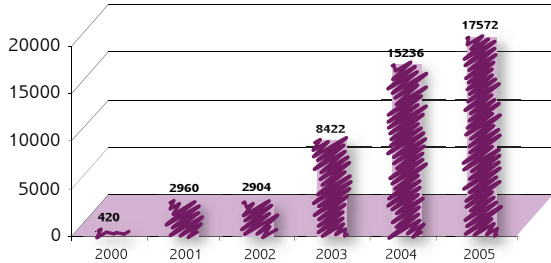
Cette dette est une dette à taux fixe pour 89% de l'encours.

Les budgets annexes

- Au 31 décembre 2005, les budgets annexes présentent les encours suivants :
- budget Immobilier à Caractère Industriel et Commercial : 2 092 k€,
 - budget Libellus : 1 292 k€,
 - budget Espace Ressources : 282 k€,
 - budget déchets ménagers : 1 610 k€.

Ainsi, à cette date, la dette totale de la Communauté d'agglomération, budget principal et budgets annexes, s'établit à 22,8 millions d'euros.

Dette en capital au 31/12/2005 en milliers d'€

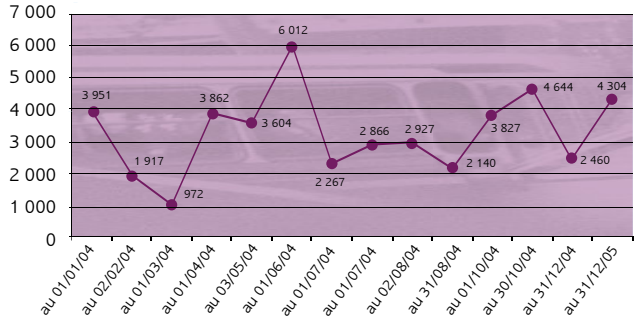


Les mouvements de trésorerie

L'encours de trésorerie a varié de manière importante depuis 2000 tout en restant à un niveau élevé. En 2005, il n'a pas été nécessaire de recourir à des lignes de trésorerie.

Trésorerie en milliers d'€	2000	2001	2002	2003	2004	2005
C/ 515 au 1 ^{er} janvier de l'année	1 662	6 043	3 641	1 597	3 951	2 460
C/ au 31 décembre de l'année	6 043	3 641	1 597	3 951	2 460	4 304

2005 - Evolution de la trésorerie en milliers d'€



L'organisation financière

Le service des Finances est chargé de la comptabilité centrale de l'ensemble des budgets, de la gestion de la trésorerie et de la dette et plus généralement de l'ensemble de questions financières et fiscales. L'activité de ce service composé de trois personnes s'est accrue au fur et à mesure du développement des activités des services.

Activité comptable du service	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre de mandats émis	1 491	4 101	4 515	4 297	4 716	5 492
Nombre de titres émis	523	2 437	2 577	1 974	1 362	2 656
Total	2 014	6 538	7 092	6 271	6 078	8 148

Les subventions et participations

NOM DU BENEFICIAIRE	MONTANT en €	NOM DU BENEFICIAIRE	MONTANT en €
	126 752.46		
Armée du salut (Création maison Relais Aussillon)	10 000.00	Comité des oeuvres sociales du personnel ville de Castres	31 920.00
Entreprise CARDAILHAC TEXTILE (Labruguière)	16 160.00	Au fil des jour (contrat de ville)	4 000.00
Entreprise SERVAL (Castres - Chemin de la Pose)	22 500.00	Institut Environnement CPIE (contrat de ville)	2 000.00
Blanchisserie MARTY ET FABRE (Aussillon - Zac de la Rougaurié)	3 041.02	De fil en Aiguille (contrat de ville)	2 000.00
Aide à la relocalisation Ent. GRAND (Labruguière - Zac Sigourre)	75 051.44	Destination sport mobilité emploi 81 (contrat de ville)	2 400.00
	3 583.27	Foyer protestant du Corporal Castres(contrat de ville)	3 600.00
Commune Saint Amans Valtoiret (camion collecte OM)	3 583.27	Hémisphère Tarn Solidarité (contrat de ville)	2 000.00
	554 624.56	Le relais 81 (contrat de ville)	10 000.00
Aéroport Castres-Mazamet (ligne Castres/Lyon)	45 738.85	Mission Locale Sud Tarn (contrat de ville)	10 000.00
Aéroports Castres-Mazamet (ligne Castres/Paris)	389 042.79	Point Malin (contrat de ville)	5 000.00
Syndicat Mixte Aéroport (participation annuelle)	21 289.55	Régie de quartier d'Aillot et Bisséous (contrat ville)	9 000.00
Syndicat Mixte Aéroport Région.(Déficit aéroport)	50 420.37	Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes Sud Tarn	61 755.96
Syndicat Mixte Rivière Thoré Agout	48 133.00	Mutuelle des Collectivités du Tarn Sud	44 391.20
	222 000.00	OPAH - Aide 5% habitat (enveloppe répartie)	9 453.65
Syndicat Mixte Castres Tarn IUT	222 000.00	Observatoire Régional de l'Air en Midi-Pyrénées (ORAMIP)	11 444.30
	522 713.73		591 958.00
Action Cinématographique de Tarn (Sarl)	61 000.00	Fonds de concours routier déviation Saint Alby	120 000.00
Agence Départementale de l'Information pour le Logement (ADIL)	5 000.00	Fonds de concours volet routier Rocade Nord	355 716.00
Association Castraise Protectrice des Animaux	20 600.00	Syndic.enseignement sup. 3ème Dpt IUT	116 242.00
Association Secours aux Animaux Mazamet	14 800.00		101 836.00
Association CRIT DIAC	18 500.00	Participation voirie Pioch de Gaix - Castres	101 836.00
Association ITmédia (liquidation)	112 255.62		25 814.00
Association ITmédia II	40 000.00	Syndicat Mixte Rivière Thoré Agout (PPI Thoré)	25 814.00
Association du Pays d'Autan	41 593.00	TOTAL	2 149 282.02

La politique de communication

Le service de communication (1 chargé de mission) a pour mission d'informer les habitants de l'agglomération sur les compétences exercées par la Communauté et sur ses actions. Ce travail de proximité est décliné autour du slogan « tous les jours à vos côtés » et vient en relais des services aux usagers : transports, collecte des déchets ménagers, équipements communautaires... Parallèlement, est conduite une stratégie de marketing territorial pour accompagner

le développement économique, ainsi que le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le site www.castres-mazamet.com

Pivot de la communication communautaire, le site Internet regroupe toutes les informations disponibles. En développement permanent, en 2005, il met en ligne de nouveaux services essentiels : la base de données des délibérations et celle des marchés publics.



Il est donc possible de consulter en ligne la totalité des délibérations prises par la Communauté d'agglomération depuis sa création.

Le lien avec les habitants : Pôles Sud

Le magazine Pôles Sud informe les habitants de l'action intercommunale, des projets de la Communauté d'agglomération et de façon plus large de la vie économique et culturelle de ce territoire. Ce magazine de 16 pages est tiré à 40.000 exemplaires, dont 36.000 sont distribués dans les boîtes aux lettres des 16 communes de l'agglomération. Pôles Sud peut également être consulté en ligne dès parution sur le site Internet www.castres-mazamet.com, où sont également disponibles à la consultation tous les numéros parus depuis octobre 2002. En 2005, trois numéros de Pôles Sud ont été publiés et la maquette du magazine a été adaptée pour renforcer son attractivité.

Les éditions thématiques

En 2005, il a été édité :

- pour le Pôle Habitat - Politique de la Ville : deux dépliants d'information, dont

un guide des façades et une présentation de l'OPAH Bourgs ruraux.

- pour les service Environnement-gestion des déchets : les calendriers de collecte sur le pôle mazamétain, et une communication sur le tri sélectif (déchetteries de l'agglomération et déchets verts).

- pour renforcer la mise en réseau des Offices de Tourisme :
 - le **guide annuel** « hébergements-restauration », édité en partenariat avec les offices de tourisme de l'agglomération, cette plaquette recense la totalité des hébergements touristiques (hôtels, campings, chambres d'hôtes, gîtes...), des restaurants et autre lieux de restauration de l'agglomération. Il donne une information détaillée (descriptif, niveau de confort, tarifs, coordonnées...) pour les équipements adhérents à l'un des offices de tourisme de Castres, Labruguière ou Mazamet. Tiré à 15.000 exemplaires, ce guide est distribué localement, notamment par les offices et les communes, et dans les foires et salons spécialisés où est représentée l'offre touristique de Castres-Mazamet.

- le **Guide d'accueil**, synthèse de l'offre touristique et culturelle de l'agglomération, il présente de façon globale la région, donne des idées de découverte et des informations pratiques

pour organiser ses vacances ou son temps de loisirs.

Cette édition est complémentaire du Guide des hébergements et de la restauration, tirée également à 15.000 exemplaires, elle est conçue et distribuée de façon identique.

- pour l'ouverture de la Cyberbase en réseau : dépliant d'information, cartes d'adhérents, etc.

Les foires et salons

Présence de la Communauté sur deux manifestations locales, le salon de l'Habitat, organisé à Mazamet par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn et la Foire de Castres, et sur un salon spécialisé régional : le salon de l'entreprise Midi-Pyrénées à Toulouse.

Les relations avec la presse

Toutes les actions de la Communauté d'agglomération sont relayées par le service communication auprès de la presse. Un dossier de presse est diffusé à l'occasion de chaque Conseil et les principaux faits d'actualités donnent lieu à la diffusion de communiqués et à l'organisation de points presse.



L'action intercommunale



Stratégie territoriale et politiques contractuelles

Projet et contrat d'agglomération

Après la phase de réflexion et de concertation qui a permis d'établir le projet d'agglomération adopté le 5 juillet 2002, la Communauté d'agglomération a engagé en 2003 l'élaboration du contrat d'agglomération, qui a été conclu le 22 janvier 2004 entre le Préfet de Région, le Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, le Président du Conseil général du Tarn et le Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet. Le contrat d'agglomération comprend un programme-cadre qui décrit les opérations dont la Communauté d'agglomération et les communes membres ont planifié la réalisation sur la période allant jusqu'à la fin du contrat de plan Etat-Région en cours.

Chaque année, le contrat fait l'objet d'un avenant qui précise la programmation : en plus de l'année dite « de préfiguration », 4 avenants avaient ainsi été conclus à fin 2005 portant sur la mise en œuvre des programmations des années 1, 1 bis, 2 et 3 ; l'année 4, qui correspond aux opérations programmées dans le cadre des budgets 2006, constituera la dernière année de programmation au titre de la période du Contrat Etat-Région en cours.

Les tableaux suivants présentent :

- d'une part, la répartition du coût des opérations respectivement portées par la Communauté d'agglomération, ses communes membres et, le cas échéant,

- d'autres maîtres d'ouvrage (Chambre de Commerce et d'Industrie de Castres-Mazamet) ;

- d'autre part, la répartition des subventions sollicitées entre les différents co-financiers du contrat.

Opérations sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération :

- 66 % des investissements totaux engagés par la Communauté d'agglomération concernent l'objectif « accompagner la mutation économique » : la première compétence de l'agglomération de Castres Mazamet apparaît nettement ; 17 opérations sur 18 ont été engagées sur cette thématique économique avec 16,4 M€ d'investissements et un taux de subvention moyen tous financeurs confondus de 26 %,
- 25 % des investissements totaux engagés concernent le désenclavement

- avec la réalisation d'une voie de désenclavement de l'agglomération et des activités de la Montagne : la Voie Urbaine Nord,
- 8 % des investissements totaux engagés concernent les équipements sportifs et culturels : L'Espace Apollo-Michel Bourguignon à Mazamet et L'Arche à Castres.

Opérations sous maîtrise d'ouvrage des communes :

La quasi-totalité des investissements engagés par les communes concernent les thématiques « requalification urbaine » et « équipements culturels et sportifs » dont le taux de subvention global est de 40 %.

En complémentarité avec le contrat d'agglomération, deux contrats ont été conclus :

- la convention du programme d'appui à la redynamisation économique du bassin de Castres Mazamet, qui met

Opérations sous maîtrise d'ouvrage intercommunale (préfiguration, année 1, année 1 bis, année 2 et année 3)

	Nombre d'opérations prévues	Nombre d'opérations engagées	Coût réel global en €	Subventions notifiées en €	Taux de subvention
Accompagner la mutation économique	18	17	16 363 660	4 377 671	27%
Assurer le désenclavement	8	6	6 200 000	1 552 237	25%
Equipements sportifs et culturels	7	5	1 919 300	186 379	10%
Etudes et Ingénierie	17	5	355 350	106 238	30%
Total	50	33	24 838 310	6 222 525	25%

l'accent sur les opérations prioritaires de développement économique à conduire entre 2004 et 2006 (pour la Communauté d'agglomération, outre le soutien à la démarche de Technopole, essentiellement des opérations d'investissement dans les zones d'activité, l'immobilier et les équipements en faveur des entreprises), - le contrat Atouts Tarn, qui formalise les engagements du Conseil Général du Tarn.

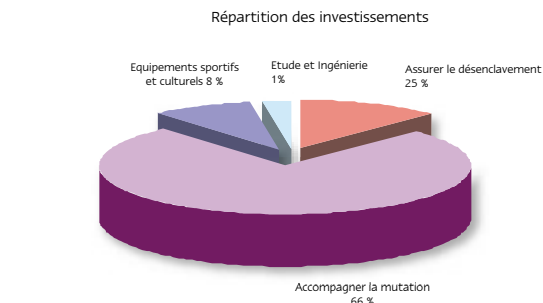
Charte et contrat de Pays

Dans le cadre de la loi du 25 juin 1999, le Conseil de développement de l'agglomération a élargi en 2004 sa représentation et est devenu conseil de développement commun à l'agglomération de Castres-Mazamet et au Pays d'Autan en cours de constitution ; il s'est substitué au Comité de Bassin pour l'Emploi du Sud du Tarn.

Le Pays d'Autan est un espace de projet, ce n'est pas un échelon administratif supplémentaire. Il permet d'étoffer les actions des collectivités locales et d'organiser une mutualisation de leurs moyens au profit d'une ambition territoriale qui mobilise un grand nombre d'acteurs. Il ouvre la possibilité de conclure un contrat avec l'Etat, la Région et le Département et ainsi de disposer de moyens renforcés pour cofinancer des projets importants dont la maîtrise d'ouvrage reste communale.

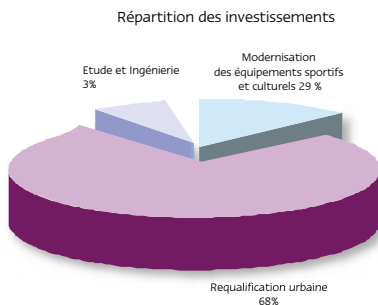
Le Pays d'Autan a été reconnu par arrêté du Préfet de Région Midi-Pyrénées le 17 décembre 2004.

L'association de Pays, créée le 15 décembre 2004, présidée par M^{me} Brigitte Saracco, a pour objet de représenter, d'organiser et de gérer le Pays d'Autan. Elle est composée de membres de droit, avec 22 voix délibératives, répartis en 2 collèges :



Opérations sous maîtrise d'ouvrage intercommunale (préfiguration, année 1 bis, année 2 et année 3)

	Nombre d'opérations prévues	Nombre d'opérations engagées	Coût réel global en €	Subventions notifiées en €	Taux de subvention
Requalification urbaine	44	27	14 401 711	5 766 107	40%
Modernisation des équipements sportifs et culturels	12	11	6 249 501	2 741 897	44%
Etudes et Ingénierie	9	8	719 402	106 863	15%
Total	65	46	21 370 614	8 614 867	40%



un collège de 19 élus et un collège consulaire de 3 membres. L'Association est également composée de membres d'honneur et de membres associés avec voix consultatives. Elle établit les programmations financières des opérations à conduire.

Elle peut exercer des activités d'études, d'animation et de gestion nécessaires à la mise en œuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels et touristiques d'intérêt collectif susceptibles de traduire les orientations de la charte de Pays.

La charte du Pays d'Autan, approuvée par le Conseil de la Communauté le 14 juin 2004, a été élaborée sous l'égide du conseil de développement dont les travaux de concertation et de réflexion ont permis à près de 400 personnes de construire ensemble des stratégies de développement durable, dans la continuité et la complémentarité des chartes et contrats de la Communauté d'agglomération et du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Les 33 communes du Pays d'Autan et leurs structures intercommunales ont pu ainsi élaborer le programme-cadre et le projet de contrat de Pays, approuvé par le Conseil de la Communauté le 26 novembre 2004.

Le Contrat cadre conduit sur 2 ans (2005-2006) entre l'Etat, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, le Conseil Général du Tarn et les collectivités locales du Pays constitue le prolongement de la charte de développement durable et en est la traduction concrète. Le Comité de Pilotage Territorial du 17 octobre 2005 a retenu 8 opérations pour un coût global d'1 million d'€ HT environ.

La Communauté d'agglomération contribue au fonctionnement du Conseil de développement et du Pays d'Autan au travers d'une capitation, apportant ainsi 82 % des participations des communes et EPCI à ces structures.

Schéma de Cohérence Territoriale

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification territoriale. Après avoir évalué les perspectives démographiques et économiques pour le territoire dans les dix ou quinze années à venir, il doit définir un projet et des orientations pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs dans les domaines de l'habitat, de l'emploi, des services et des équipements, commerciaux notamment, dans un souci

de respect de l'environnement et de valorisation des ressources. Ces orientations seront reprises par les communes dans le cadre de l'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme ou de leur Carte Communale.

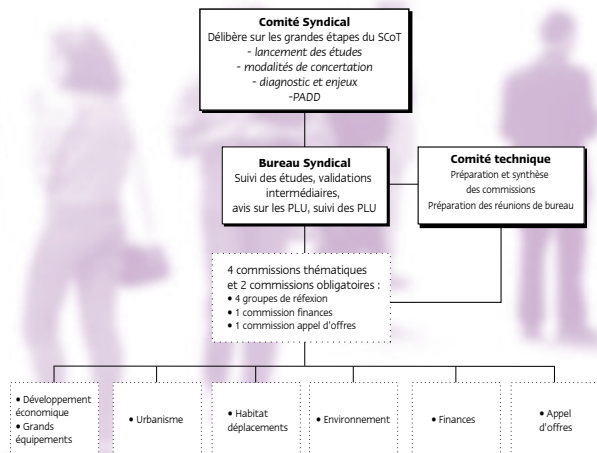
Le SCOT est composé d'un diagnostic territorial, d'un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et d'orientations d'aménagement. Ce document est élaboré par les élus du territoire, en association avec l'Etat, le Conseil Général du Tarn, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, les chambres consulaires, le Parc Naturel Régional, le Pays... et en concertation avec la société civile, notamment le Conseil de développement et avec la population. Ce schéma doit refléter la vision globale que ces acteurs ont de leur territoire, de l'évolution à prévoir pour les années à venir, notamment sur le plan économique et démographique, et des complémentarités à mettre en œuvre. Les démarches administratives pour la mise en place du Syndicat mixte du SCOT du Pays d'Autan ont nécessité en 2005 de préparer un certain nombre de délibérations que les communes et les

EPCI compétents qui sont partie prenante de la démarche ont à prendre, afin que le Préfet soit en mesure de publier les arrêtés de périmètre et de création du syndicat¹¹.

Le Comité syndical sera constitué de 38 délégués titulaires, ayant chacun un suppléant et le bureau syndical sera constitué de 13 délégués, dont le président du Syndicat mixte, représentant l'ensemble du territoire du Pays. Comité et bureau seront des instances de décision.

5 délégués du bureau auront la charge d'une vice-présidence de commission thématique : développement économique et grands équipements, urbanisme, habitat et déplacements, environnement et finances. Ces commissions thématiques seront chargées de faire avancer les travaux sur le diagnostic, les scénarios possibles de développement du territoire,

(1) Ce syndicat a été créé par arrêté préfectoral du 16 mai 2006 et le Comité syndical a été installé le 20 juin 2006. Un comité technique réunira les techniciens concernés (des collectivités, des personnes associées, du Pays, du Parc Naturel Régional...) et préparera les réunions des élus (commissions, bureau).



le Plan d'Aménagement et de Développement Durable puis les orientations mais ne prendront pas de décisions. Les personnes associées pourront apporter leur éclairage, selon leur compétence ou les indications de l'Etat, par exemple, dans les commissions thématiques ou au bureau.

Un premier travail de synthèse des nombreuses données actuellement disponibles a été entrepris en 2005 : données statistiques (observatoire économique et social), diagnostics sur l'habitat, le développement économique, les déplacements, les services et les équipements, l'environnement, diagnostic des Plans Locaux d'Urbanisme en cours ou approuvés afin d'alimenter les travaux des commissions.

L'ensemble de ces travaux est réalisé par une équipe de la Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques de la Communauté d'agglomération, qui doit faire l'objet d'une mise à disposition du Syndicat mixte dans le cadre d'une convention de partage de services.

Observatoire économique et social

L'observatoire économique et social est un service rattaché à la direction de l'aménagement et des ressources techniques. Il constitue un outil de cartographie, d'analyse du territoire, de veille et de conception graphique. Il partage avec le Système d'Information Géographique des fonds cartographiques communs, les logiciels et moyens de production cartographique, la veille et la formation dans le domaine des systèmes d'information géographique. Il est la base de données nécessaire à l'ingénierie du SCoT. L'observatoire vise à mobiliser l'information à l'échelle de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, à alerter, évaluer, anticiper par des études et des travaux

et contribue ainsi à la promotion du territoire.

- mobiliser l'information grâce à la collecte des données et la gestion du fonds documentaire. La collecte s'effectue par des abonnements, des achats et la mise à jour par Internet de statistiques auprès des grands organismes gestionnaires d'informations afin d'alimenter des bases de données généralistes (type recensement de la population), spécialisées (entreprises, mobilité...) ou cartographiques (contours administratifs, zonages d'études, occupation du sol, localisation...).
- Les dossiers, la presse, la veille Internet constituent également une source importante d'informations. La gestion de l'ensemble s'effectue sur informatique (bases de données statistiques et cartographiques) et selon un plan de classement papier complété de classeurs (panel cartographique, zonages, tableaux de bord, nomenclatures...).
- alerter - évaluer - anticiper, par le traitement des données, l'analyse des résultats et la production de documents à partir d'outils de traitement graphique et de mise en page.
- contribuer à la promotion du territoire par la réalisation de travaux propres à l'observatoire ou dans le cadre de dossiers partagés avec d'autres services

(Urbanisme, économique, communication-marketing territorial...).

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet et le Pays d'Autan au travers du SCoT constituent les échelles de travail privilégiées à partir de données communales et infra-communales. La zone d'emploi constitue également une référence, notamment dans les domaines de l'emploi et du chômage régulièrement actualisés par l'Insee. Les indicateurs départementaux, régionaux et nationaux sont utilisés afin de pouvoir comparer le territoire à différents échelons géographiques.

En 2005, le travail a porté sur :

- la collecte, du traitement et de la gestion de données statistiques et cartographiques en réponse à la demande de services de la Communauté d'agglomération ou ponctuellement de demandes externes,
- la réalisation de documents d'analyses graphiques et cartographiques,
- la conception de documents, fiches, argumentaires, pour la présentation ou la promotion du territoire...

Exemples de productions :

- Schéma de Cohérence Territoriale : contribution aux diagnostics thématiques en relation avec la personne responsable du dossier (fonds documentaire, tableaux

(1) Liste des Info'Cartes publiées en 2005 :

Mois	Thème	Titre
01/05	Politiques contractuelles	Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)
02/05	Intercommunalité	EPCI à fiscalité propre au 1 ^{er} janvier
03/05	Revenus-salaires	Revenus fiscaux des ménages en 2001
04/05	Economie-Emploi	Chômage
05/05	Société-Mode de vie	Commerces
06/05	Economie-Emploi	Estimations d'emplois totaux (31.12.03)
07-08/05	Economie-Emploi	Aire métropolitaine toulousaine et emploi
09/05	Environnement	Corine Land Cover
10/05	Formation	Enseignement supérieur 2005-2006
11/05	Démographie	Recensement 2005
12/06	Chômage	Point chômage en 2005

de bord statistiques, cartes, analyses ponctuelles, document de procédures, conception et charte graphique),
 - Guide de l'investisseur : 32 fiches thématiques de présentation du territoire, accessibles par Internet et dont sont tirés des dossiers ciblés sur les attentes d'entreprises en recherche

d'implantation,
 - Info'Cartes⁽¹⁾ : une carte et son commentaire sur un thème (11 numéros par an)
 - Mises en page et contribution rédactionnelles territoriales : argumentaires territoriaux, Atouts Tarn, fiches travaux...

- Demandes internes des services de la Communauté d'agglomération ou externes (appui ponctuel au Conseil de développement du pays ; demandes externes : bureaux d'études, étudiants, organismes de formation).

Les priorités de l'action intercommunale

Enseignement supérieur, recherche, transfert de technologie

La Communauté d'agglomération intervient pour le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie, qui est l'une des trois priorités actuelles de l'action intercommunale, au travers d'un syndicat mixte constitué à cet effet avec le Conseil Général du Tarn et le Conseil Régional de Midi-Pyrénées. L'activité du syndicat porte sur la réalisation des constructions universitaires programmées au contrat de plan Etat-Région et dont il assure la maîtrise d'ouvrage, sur l'aide au fonctionnement du pôle universitaire ainsi que sur l'animation de la vie estudiantine.

Constructions universitaires

Au total, 5 opérations ont été programmées au contrat de plan Etat-Région pour l'agglomération de Castres-Mazamet :

- la construction et l'équipement du 2^e département de l'IUT « services et réseaux de communication » qui a été réalisée en 2002 : 2,6 M€
- la construction et l'équipement du restaurant universitaire qui a ouvert en 2005 : 1,7 M€
- la construction et l'équipement du 3^e département de l'IUT « génie du conditionnement et de l'emballage », qui a été lancée en 2005 (ouverture en 2006) : 2,4 M€
- la construction et l'équipement d'une

résidence universitaire, qui a été lancée en 2005, au titre de la ligne « résidences universitaires hors Toulouse » (ouverture prévue en 2007) : 1,8 M€
 - la construction et l'équipement de la formation d'ingénieurs interuniversitaire de l'EPA J-F Champollion (lancement des études en 2006) : 10,7 M€

Les difficultés relevées dans la mise en œuvre de ce volet du contrat de plan proviennent essentiellement des délais de programmation, qui se traduisent par des augmentations du coût réel par rapport au coût prévu, la différence étant jusqu'à présent prise en charge par les seules collectivités locales : Conseil général du Tarn et Communauté d'agglomération, dans le cadre du syndicat mixte, qui réalise les opérations.

Formation d'ingénieurs

2005 a été l'année de finalisation du dossier de création de la formation d'ingénieurs de Castres, qui a été soumis à la Commission des Titres d'Ingénieurs au mois de septembre et a donné lieu à un complément d'examen avant que cette commission donne un avis à l'habilitation par le Ministre de l'Education nationale⁽¹⁾. Cette formation d'ingénieurs en informatique, qui va être implantée à Castres, aura comme champ privilégié d'application le domaine de la santé. Cette formation, portée par le Centre universitaire et de recherche Jean-François Champollion qui délivrera le diplôme, repose sur un partenariat entre l'Université Paul Sabatier et les écoles

d'ingénieurs de la région toulousaine : Institut National des Sciences Appliquées, Institut National Polytechnique, Ecole des Mines d'Albi-Carmaux. L'agglomération de Castres Mazamet, principal pôle industriel et de recherche privée entre Toulouse, Montpellier et Barcelone, au cœur d'un bassin d'emploi de 150.000 habitants, seule technopole de Midi-Pyrénées hors de Toulouse, plateforme numérique depuis les années 1990, constitue une site particulièrement propice au développement de cette formation, qui bénéficie de l'implication des Laboratoires Pierre Fabre et du soutien d'autres industriels de premier rang, dans les secteurs de l'informatique et des télécommunications, ainsi que de professionnels de la santé. En outre, l'articulation avec le pôle de compétitivité Cancer Bio Santé et avec le Cancéropôle du Grand Sud-Ouest confère une dimension nationale à cette formation novatrice. Inscrite au contrat Etat-Région en cours, l'opération de construction et d'équipement des locaux est unanimement soutenue par les collectivités, qui la co-finance avec l'Etat. Cinq postes d'enseignants chercheurs ont été affectés par le Ministre de l'Education nationale en 2005⁽²⁾. Cette équipe élabore en outre un projet de reconnaissance de l'équipe de recherche, adossée à des laboratoires de Midi-Pyrénées.

(1) L'avis favorable a été donné le 16 mai 2006.
 (2) Ce qui permet une ouverture à la rentrée 2006.

Soutien à la recherche et au transfert de technologie

Parallèlement au développement des formations, la Communauté d'agglomération et le Syndicat mixte apportent un soutien à la recherche et au transfert de technologie.

Ainsi, la Communauté d'agglomération contribue-t-elle directement au fonctionnement du CRITT DIAC pour lequel la subvention s'élève à 18.500 € par an.

Quant au Syndicat mixte, il apporte des participations destinées à fixer les chercheurs à Castres et à donner une lisibilité au pôle de recherche ainsi constitué localement.

Vie étudiante

Les 1 200 étudiants de Castres ont eu jusqu'en 2005 la possibilité de se restaurer au tarif conventionné par le CROUS, au lycée de La Bordo Basse, au collège Jean Monnet, ou au foyer du Centre hospitalier de Castres Mazamet ; l'ouverture du restaurant universitaire, géré par le CROUS, permet depuis la rentrée 2005 de servir jusqu'à 500 couverts par jour.

En ce qui concerne l'aide au logement, un point accueil fonctionne du mois de juin jusqu'à fin octobre ; il recense les offres de location de logement émanant de particuliers, d'agences immobilières, du Bureau Information jeunesse et des offices d'HLM, offre que les étudiants peuvent consulter en ligne ou sur listings ; le projet de construction d'une résidence universitaire gérée par le CROUS a été lancé en 2005 – elle sera implantée à proximité du restaurant universitaire et porte sur 70 logements⁽¹⁾.

Un programme d'animation sportive organisé en trois cycles trimestriels, avec une large possibilité de choix donnée aux étudiants (football, volley-ball, basket-ball, badminton...), est proposé à Castres et à Mazamet, avec le concours des communes qui mettent à disposition les équipements nécessaires.

Des animations ponctuent l'année,

comme la journée d'intégration qui réunit en octobre l'ensemble des étudiants de l'agglomération, la nuit du cinéma organisée en décembre...

Enfin, un « agenda de l'étudiant » est remis à chaque rentrée, qui contient toutes les informations utiles dans la vie quotidienne, concernant les activités sportives et culturelles, les loisirs...

Développement économique

Aménagements dans les sites d'activité

Lancement d'un projet d'extension de la ZAC du Causse

La décision, prise par le groupe Pierre Fabre, de construire sur la ZAC du Causse une unité de fabrication de produits pharmaceutiques, a permis d'envisager un projet de développement d'un pôle industriel destiné à accueillir des activités de production liées au secteur de la chimie fine et de la pharmacie. Le projet a conduit à mettre à l'étude une extension de l'actuelle zone d'activité du Causse, d'environ 60 ha, ainsi que la réalisation d'une station d'épuration pour le traitement des effluents de ce futur pôle.

Parallèlement, l'aménagement du secteur ouest de la ZAC est lancé, avec la validation de l'avant projet de voie entre le giratoire de Saint-Laurens et le giratoire de desserte du futur Centre Hospitalier InterCommunal de Castres Mazamet et la consultation de maîtrise d'œuvre pour réaliser la voie primaire entre ce secteur et les secteurs déjà aménagés.

La Communauté d'agglomération a d'ores et déjà acquis les terrains nécessaires à ces extensions.

Une convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage a été signée avec la SEM 81.

(1) Le permis de construire a été déposé au 1^{er} semestre 2006.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 3.889.240 € HT, comprenant les travaux d'aménagement de la station d'épuration, la viabilisation des terrains cessibles, ainsi que le financement des procédures d'urbanisme à engager (dossier loi sur l'eau, enquête d'utilité publique...).

Achèvement des travaux de viabilisation des secteurs 7 et 8 de la ZAC du Causse

L'année 2005 a vu l'achèvement des travaux de voirie et de réseaux permettant d'ouvrir à la commercialisation 4 ha de terrain dans les secteurs 7 et 8 de la ZAC, et de desservir le site de l'hôtel d'entreprises.

Construction d'une station d'épuration industrielle par lagunage aéré

La Communauté d'agglomération a engagé la réalisation d'un projet de station d'épuration par lagunage aéré destiné à traiter les effluents industriels provenant de l'usine de fabrication de panneaux de bois de la Société Tarnaise de Panneaux à Labruguière, et des entreprises implantées sur la ZAC (hors pôle chimie). Le coût de l'opération est estimé à 1,5 M€ HT. La Communauté d'agglomération a acquis le foncier nécessaire au cours de l'année 2005. Une convention de déversement a été signée avec la Tarnaise des Panneaux. La livraison est prévue fin 2006.

Aménagements dans les autres zones d'activités

ZA de la Chartreuse

- viabilisation de terrains en vue de l'implantation d'activités commerciales. Il s'agit d'ouvrir à la commercialisation une parcelle de 6 000 m² dépendant de l'ancien site APRIL. Le coût des travaux s'élève à 144.000 € HT.
- travaux de réfection de la voirie rue Ludovic Julien (1^{re} tranche), pour un coût de 319.000 € HT.

ZA de Mélou

Travaux de réfection de la voirie rue des Métiers, pour un coût de 242.000 € HT.

ZA de la Molière Basse

Réalisation d'un parking public de 87 places, pour un coût de 187.000 € HT.

ZAC du Parc du Thoré

A l'issue des nouvelles études opérationnelles lancées en 2004, un projet d'aménagement a été élaboré, faisant apparaître un coût prévisionnel d'opération de 6,4 M€.

En 2005, la phase de concertation préalable a été engagée.

ZAC Ecosite

La Communauté d'agglomération a désigné le maître d'œuvre de l'opération et engagé les études pré-opérationnelles.

Cessions de terrains aux entreprises

Les cessions de terrains ont été très peu nombreuses en 2005. Ce constat doit être mis en relation avec la pénurie de foncier sur les zones d'activités de la Communauté d'agglomération, à l'exception de la ZAC du Causse dans l'attente de l'aménagement du Parc du Thoré et de l'Ecosite.

Deux terrains ont été cédés :

2 000 m² en ZA de Galinrey, pour un dépôt de produits alimentaires et 2 000 m² en ZA de la Rougearié pour le projet Blanchisserie Marty et Fabre ; des promesses de vente ont également été signées, portant sur 8 000 m².

Entre 2001 et 2005, ce sont plus de 9 ha qui ont été vendus par la Communauté d'agglomération dans le périmètre des zones d'intérêt communautaire pour l'accueil d'activités artisanales, industrielles, commerciales et de services.

Aide à la relocalisation des entreprises sinistrées par les inondations

Conclu le 30 novembre 2000, suite aux inondations qui ont frappé la vallée du Thoré en novembre 1999, l'avenant

intempéries au Contrat de Plan Etat-Région a permis de mobiliser des aides importantes en faveur d'entreprises contraintes de déplacer leurs activités situées en zone inondable d'une part, de financer des travaux de prévention contre les crues d'autre part.

Ces financements ont été attribués, dans le cadre d'un programme d'actions, par l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées, le Conseil Général du Tarn et la Communauté d'agglomération.

Cette dernière a réservé une enveloppe de 1.000.000 € pour les aides à la relocalisation d'entreprises.

A ce titre, 5 dossiers ont été retenus, concernant les entreprises CATENSA (entreprise de la Molière Basse à Mazamet), GRAND (Labruguière), TISSAGE DE CARDAILHAC (Labruguière), PLO (Castres) et SERVAL (Castres).

Le montant des aides affectées s'est élevé à 952.357 €.

La relocalisation des entreprises GRAND, SERVAL et TISSAGE DE CARDAILHAC est achevée. Les travaux de construction d'une usine pour la société PLO en ZA de la Rougearié à Aussillon et pour la société CATENSA dans la même zone doivent démarrer en 2006.

Parallèlement, la Communauté d'agglomération a entrepris d'importants travaux de confortements des berges du Thoré et de l'Arnette à Mazamet, dont l'achèvement est prévu en 2006, pour un coût total de 2.065.340 € HT, financé à 80 % dans le cadre de l'avenant intempéries au contrat Etat-Région.

Aides à l'implantation et au développement d'entreprises

Sur le pôle mazamétain, la Communauté d'agglomération a apporté une aide financière au projet de développement d'une blanchisserie industrielle, par la prise en charge d'une étude de faisabilité pour la construction d'un bâtiment industriel de 760 m² sur la zone de la Rougearié, l'octroi d'un rabais de 25 % sur le prix de vente d'un terrain de 2 000 m², et l'attribution d'une subvention à l'immobilier d'entreprise de 34.980 €.

Une convention d'aide a été signée avec l'entreprise, prévoyant la création de 5 emplois supplémentaires et portant ainsi son effectif à 20 personnes.

Parallèlement, les implantations se sont poursuivies sur Le Causse Espace d'Entreprises, avec l'ouverture des bureaux d'une société de services informatiques, assortie de la création de 110 emplois et des locaux du service interprofessionnel de santé au travail où travaillent 26 personnes.

Ainsi, fin 2005, on dénombrait près de 500 emplois sur ce site.

Accueil des créateurs dans les pépinières d'entreprises

Les pépinières d'entreprises de la Région se sont constituées en association sous la dénomination Réseau de pépinières d'entreprises de Midi-Pyrénées.

Cette association s'est dotée d'une charte, que ses membres s'engagent à respecter, et qui vise à proposer une offre de services homogènes aux créateurs d'entreprises sur le territoire régional.

* 3 entrées, 1 sortie.

	01/01/2005	31/12/2005
Nombre d'entreprises en pépinière	6	8*
Nombre d'entreprises en hôtel	13	16
Total	19	24
Nombre d'emplois en pépinière	11	15
Nombre d'emplois en hôtel	66	75
Total	77	90

L'association ambitionne également de favoriser la promotion des pépinières d'entreprises auprès des instances régionales, nationales et internationales, et de concevoir de nouveaux services rendus aux créateurs d'entreprises. La Communauté d'agglomération disposant, à travers son offre immobilière, de structures d'accueil aux entreprises, dont la mission s'accorde aux objectifs poursuivis par le réseau régional, a décidé d'adhérer à l'association et en a approuvé la charte.

Lancement des travaux de construction d'un Hôtel d'entreprises

Le bâtiment s'étend sur deux niveaux pour une superficie totale de 1 800 m². 1 000 m² de bureaux seront mis à la disposition d'entreprises sous statut pépinière ou sous statut hôtel d'entreprises. Le coût de cet équipement est fixé à 2.000.000 € HT⁽¹⁾.

Soutien aux Jeunes Entreprises Innovantes

La loi de Finances pour 2004 a institué le statut de la Jeune Entreprise Innovante pouvant bénéficier d'un certain nombre d'avantages en matière d'exonérations fiscales et de cotisations patronales. En particulier, la loi prévoit la possibilité pour les collectivités locales et leurs établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre, d'exonérer ces entreprises de taxe professionnelle, par délibération de portée générale. Cette exonération porte sur une période fixée à 7 années et 100 % de l'imposition ; toutefois, s'agissant d'une aide au fonctionnement elle est limitée à l'aide de minimis prévue par les règlements européens, soit 100.000 € par période de 3 ans.

La Communauté d'agglomération a décidé de mettre en œuvre cette

exonération à compter du 1^{er} janvier 2006. L'ensemble de ces actions destinées à assurer le maintien et le développement des activités et des emplois est réalisé dans un double objectif de maintien et de développement des activités industrielles existantes et d'attractivité pour l'accueil d'activités nouvelles.

Le programme d'appui à la redynamisation du bassin de Castres Mazamet en a fourni le cadre pour la période 2004-2006.

Enfin, comme indiqué dans le précédent Rapport d'activité, la Communauté d'agglomération a décidé de renforcer son action de développement économique au travers d'une mission de prospection et de la mise en œuvre d'une démarche de technopole, qui a abouti à la fin de 2005 à l'obtention du label de réseau national RETIS pour Castres-Mazamet Technopole.

Réseaux de communication

Aéroport de Castres-Mazamet

Un protocole a été conclu pour la gestion de la plateforme entre la Communauté d'agglomération, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Castres-Mazamet, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées et le Conseil Général du Tarn fixant leur contribution financière à son exploitation.

La participation de la Communauté d'agglomération s'établit à 33 % de cette contribution, ce qui représente 90.900 € pour l'année 2005. Le Conseil Général du Tarn et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Castres-Mazamet apportent une contribution identique. Un second protocole a été conclu

en vue du financement des lignes aériennes reliant Paris et Lyon. La Communauté d'agglomération participe à hauteur de 28 % au financement du déficit de ces lignes. Le Conseil Général du Tarn, et depuis 2005 le Conseil Régional de Midi-Pyrénées interviennent dans la même proportion. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Castres Mazamet a, quant à elle, ramené sa participation à 16 %. Le coût correspondant pour la Communauté d'agglomération a représenté en 2005 à 33.100 € pour la ligne avec LYON-SATOLAS via RODEZ (1 rotation par jour) et 503.000 € pour la ligne avec PARIS-ORLY (2 rotations par jour).

Infrastructures routières

L'année 2005 a été marquée par la poursuite de la décentralisation avec le transfert aux départements de certaines routes nationales. Dans le sud du Tarn, la RN 126 conserve sa domanialité Etat mais la RN 112, devenue RD 612, passe sous domanialité du Conseil Général du Tarn. L'Etat a poursuivi en 2005 le programme de travaux programmé au Contrat de Plan Etat-Région en cours.

La rocade de Castres

Les travaux de la rocade de Castres sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat ont été poursuivis avec une réalisation de la rocade en 2x2 voies sur l'ensemble de son tracé entre les giratoires de Labescou et de Nalzieu⁽¹⁾.

(1) Cette rocade dont le financement est assuré à 36% par la Communauté d'agglomération qui en est ainsi le 1^{er} financeur, est entrée en service en mars 2006.

Le nombre de passagers transportés sur ces lignes s'établit comme suit :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
PARIS	16.067	13.765	15.183	17.464	15.759	16.317
LYON	2.160	2.521	2.260	2.115	2.266	2.566

(1) La livraison est intervenue au 1^{er} trimestre 2006.

La déviation de Saint-Alby

Compte tenu des enveloppes financières prévues, la réalisation de cette déviation se fera dans sa version courte.

Castres-Soual section urbaine

L'année 2005 a permis de finaliser les études et les négociations foncières relatives à cette section.

Castres-Soual section rurale

La Direction Départementale de l'Équipement a saisi les services centraux du Ministère de l'Équipement sur l'avant-projet.

Voiries d'intérêt communautaire

La Voie Urbaine Nord

La Voie Urbaine Nord (4,5 km, 2x1 voie) a pour objet d'éviter le transit par le centre ville de Castres, notamment des poids lourds qui circulent entre la Montagne, Albi, Toulouse et Béziers. Si elle se justifie ainsi sur le plan de la protection de l'environnement et de l'amélioration de la sécurité en ville, elle est aussi un axe de désenclavement pour les activités liées à l'exploitation des ressources naturelles de la Montagne tarnaise : massif forestier, industrie granitière, industrie agroalimentaire... Il a par ailleurs été démontré dans les études conduites par les services de l'Etat que la Voie Urbaine Nord est un complément indispensable à la rocade de Castres et qu'en son absence des nuisances importantes subsisteront dans le secteur nord ouest et au centre ville de Castres.

L'opération évoquée dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région a été inscrite au contrat d'agglomération de Castres-Mazamet dans un premier temps pour le volet d'études à hauteur de 1 M€ et dans un second temps pour le volet travaux de la première phase pour 4,1 M€. En effet, le projet initial estimé à 12 M €HT de travaux a été remanié pour prendre en compte les contraintes financières et notamment l'absence de certains financements.



Financement VUN hors foncier	CACM	Département	Région	Total €HT
Année 1 : Etudes préalables	85 527	26 316	19 737	131 580
%	65%	20%	15%	100%
Année 2 : Etudes opérationnelles	64 473	173 684	130 263	868 420
%	65%	20%	15%	100%
Année 3 : Travaux phase 1	1 640 000	1 332 500	1 127 500	4 100 000
%	40%	32,5%	27,5%	100%
Total hors foncier	2 290 000	1 532 500	1 277 500	5 100 000
%	45%	30%	25%	100%

L'opération, pour laquelle le Conseil Régional de Midi-Pyrénées et le Conseil Général du Tarn sont sollicités, a ainsi été décomposée en deux phases :

- la phase 1 (4,1 M€ HT de travaux) de Gourjade à la RN 112 : cette phase 1 permet dans un premier temps de reporter le trafic PL sur la rocade via la RN112.
- la phase 2 (2,5 M€ HT de travaux) de la RN112 à la rocade.

L'année 2005 a été marquée d'une part par la réalisation d'un nouvel avant projet afin d'intégrer le phasage et les recherches d'économies sur le tracé de la voie et d'autre part par le lancement des procédures loi sur l'eau, archéologie et acquisitions foncières. Le Conseil Général du Tarn a d'ores et déjà donné son accord pour le financement des travaux à hauteur de 32,5%.

Le plan de financement inscrit au Contrat d'agglomération est le suivant (voir tableau ci-dessus).

La voie de desserte des secteurs ouest de la ZAC du Causse

En phase avec l'avancement des procédures de construction du Centre

Hospitalier Intercommunal de Castres-Mazamet, la Communauté d'agglomération a engagé en 2005 les études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la voie d'accès entre le giratoire de Saint-Laurens et le giratoire d'entrée du Centre Hospitalier Intercommunal, opération dont le coût est de 1,5 M€.

Technologies de l'Information et Communication

Réseau à haut débit et téléport

Après avoir procédé en 2004 à l'acquisition des infrastructures passives du réseau à haut débit qui avaient été réalisées par la SAEM INTERMEDIASUD, la Communauté d'agglomération s'est consacrée à partir de 2005 au déploiement de l'accès Internet à haut débit.

INTERMEDIASUD a ainsi conduit en 2005 des négociations avec NEUF TELECOM et FRANCE TELECOM afin d'accélérer la couverture par la technologie ADSL partout où cela est possible.

De façon complémentaire et dans l'objectif de couvrir les zones blanches, la Communauté d'agglomération a posé sa candidature et été retenue dans le cadre de l'appel à projets lancé au niveau national par la Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité du Territoire pour expérimenter l'utilisation des technologies alternatives : les communes de Lagarrigue et Caucalières ont fait l'objet d'une expérimentation portant sur le déploiement du réseau par la technologie du Courant Porteur en Ligne pour la première, et par celle du Wifi pour la seconde ; les investissements engagés par la Communauté d'agglomération portent sur un montant total de l'ordre de 240.000 €, aidés par l'Etat à hauteur de 50%⁽¹⁾. Parallèlement a été réalisée la mise en réseau des écoles de l'agglomération sur les communes de Castres, Mazamet, Aussillon, Labruguière et Aiguefonde ; cette action, conduite en concertation avec les responsables concernés des services de l'Education nationale, a permis de déployer une offre intégrée de services comprenant l'accès Internet à haut débit, une protection anti-intrusion et le filtrage de l'accès (liste noire, protection parentale...), le courrier électronique avec antivirus, l'accès à un portail de services intitulé « Lescola.net ».

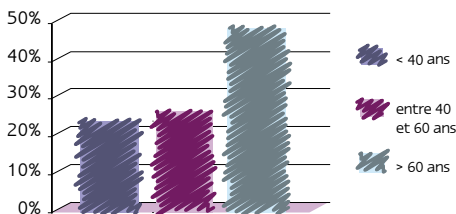
Cyberbase de Castres-Mazamet en réseau

La Cyberbase de Castres Mazamet, labellisée en avril 2005, est la seule cyberbase en réseau de la Région, déployée sur cinq espaces publics numériques de l'agglomération :

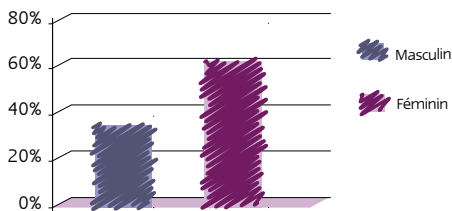
- le Bureau Information Jeunesse de Castres-Tarn Sud qui en constitue la tête de réseau,
- le Point Information Jeunesse d'Aussillon,

Fréquentation du BIJ - tête de réseau pour la consultation libre sur Internet :

Répartition des usagers par tranches d'âge



Répartition des usagers par sexe



- la Maison des Jeunes et de la Culture de Labruguière,
- l'Espace Culture Multimédia de Castres,
- la logithèque de Mazamet.

Elle a accueilli en 2005, année de son démarrage, 846 visiteurs, dont 230 se sont inscrits pour participer aux ateliers. Le nombre d'ateliers effectués est de 215,

	Heures	Connexions	Sujets	Usagers Différents
JANVIER	283	228	534	41
FÉVRIER	306	199	510	36
MARS	241	206	504	34
AVRIL	262	224	527	49
MAI	336,5	292	610	74
JUIN	424	361	741	84
JUILLET	269	232	541	80
AOÛT	450	340	740	81
SEPTEMBRE	467,25	452	916	177
OCTOBRE	538,75	513	1017	163
NOVEMBRE	577,75	517	1042	147
DÉCEMBRE	556,5	563	1223	
MOYENNE	392,65	344	742	88
TOTAL	4711,75	4127	8905	

(1) Travaux réalisés au 1^{er} semestre 2006.

avec une moyenne de 3,9 usagers par atelier. Les thèmes des ateliers proposés vont de l'initiation (premiers pas en informatique, initiation Internet, découverte traitement de texte) à des sujets plus techniques (retouche photo, création d'une page web, création d'un blog, montage vidéo...) ou plus ciblés sur les demandes d'usagers (rédaction de

Curriculum Vitae, recherche d'emploi sur Internet, trouver les ressources en ligne pour monter un projet...).

IT MEDIA,
site du réseau régional Pyramide
 IT MEDIA, site du réseau régional Pyramide de Castres, a reçu en 2005, 362 stagiaires, qui ont suivi 34 formations

différentes, toutes qualifiantes et dont 1/3 sont diplômantes, soit 13 659 heures de formation (35 % d'heures de formation de plus qu'en 2004). Ce site est ainsi le premier centre du réseau Pyramide devant celui de Labège. 71 % du public (composé pour les 3/4 de femmes) vient de la Communauté d'agglomération de Castres Mazamet dont 51 % de la ville de Castres.

Les politiques communautaires

Transports et déplacements

Les communautés d'agglomérations sont investies aux termes de l'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales, d'une compétence pour l'organisation des transports urbains au sens de la loi LOTI (Loi d'Organisation des Transports Intérieurs). Au terme de l'article 74 de cette loi, le périmètre des communautés d'agglomérations vaut PTU (Périmètre des Transports Urbains).

Services Libellus

La Régie des transports publics urbains Libellus est issue de la Régie Municipale des Transports Urbains de la ville de Castres, transférée à la Communauté d'agglomération lors de sa création en 2000.

A cette date ont été créés les services de transports à la demande Mobi-Libellus et Taxi-Libellus ; le premier est destiné aux personnes à mobilité réduite, le second propose des solutions de déplacements aux personnes des 16 communes.

En 2004 a en outre été créé un réseau sur le pôle mazamétain, tandis que le réseau du pôle castrais a été réorganisé.

L'exercice 2005, qui a été consacré à la consolidation des réseaux ainsi constitués et à des adaptations aux besoins des usagers, est celui du retour à l'équilibre budgétaire.

Le pôle mazamétain

Le réseau fonctionne sur ce pôle depuis septembre 2004. Il est constitué de 2 lignes diamétrales qui desservent le cœur des quartiers de Mazamet et d'Aussillon. Le point nodal est situé à la gare SNCF de manière à assurer une intermodalité avec le train. Une boutique a été créée dans les locaux de la gare pour prendre en compte de nouvelles demandes et pour créer de nouvelles correspondances entre les deux lignes.

Pour tenir compte des heures de fréquentation de la boutique par la clientèle, celle-ci est désormais ouverte chaque matin. Un service de desserte des marchés d'Aussillon et de Mazamet a en outre été créé à partir des communes de Caucalières, Payrin Augmontel, Pont de l'Arn et Aiguefonde. Il fonctionne les jours des marchés de Mazamet et d'Aussillon, soit le mardi, jeudi et samedi. Compte tenu de la fréquentation du service et de la desserte de ces communes par le service Taxi-Libellus, les taxis assurent depuis septembre 2005 ce service au même tarif que le réseau urbain.

Le pôle castrais

La réorganisation réalisée en 2004 a conduit à établir 6 lignes régulières, avec

des doublages aux heures de pointe. Deux nœuds d'interconnexion ont été créés, l'un à Durenque et l'autre à l'Albinque. Ce nouveau réseau permet de mieux assurer le lien entre les différents quartiers de la ville. Les gains d'organisation ont permis de créer un nouveau service de navette gratuite baptisé Chrono-Libellus. Ce service dessert le centre ville à partir du parking de la place du 1^{er} mai et du parking Drouot – salle Gérard Philippe. En correspondance avec l'ensemble des véhicules du réseau urbain aux arrêts Durenque et Drouot, il bénéficie d'une fréquence de dix minutes, permettant à la clientèle de se déplacer rapidement. Les comptages effectués montrent que le nombre de voyageurs sur les lignes régulières reste stable, l'augmentation du nombre de voyageurs transportés correspondant à la fréquentation de la navette.

En septembre 2005, il a été procédé à la refonte du réseau rural qui desservait certains hameaux de la commune de Castres. Ce service faisait double emploi avec le réseau Taxi-Libellus pour une qualité inférieure du service rendu ; il est donc désormais assuré par les taxis, le tarif restant inchangé pour les usagers.

Transports scolaires

L'article 57 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la Démocratie

de proximité, précise que les communautés d'agglomération peuvent choisir de passer une convention de transfert de compétences avec le Département, « lorsque l'organisation du transport scolaire dans le périmètre d'une communauté d'agglomération relevait antérieurement à la création de cette dernière du seul Département ».

L'article 88 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, énonce que l'autorité compétente pour l'organisation des transports urbains peut également confier, par convention, tout ou partie de l'organisation des transports scolaires au Département. La circulaire n°NOR/LBL/B/04/10074/C du 10 septembre 2004 précise la portée de l'article sus visé en une possibilité de délégation au Département de la compétence en matière de transport scolaire.

Dans ce contexte juridique et pour optimiser les moyens mis en œuvre, il a été proposé au Conseil Général du Tarn une subdélégation des transports scolaires. Le principe a été retenu par les deux parties, le Conseil Général ayant demandé que sa participation financière soit constante.

En effet, les dépenses de transports sont financées par la Dotation Globale de Décentralisation, les parts communales et familiales et par une participation du Département.

Sur ces bases, une convention a été élaborée et approuvée le 10 octobre 2005.

public dans l'agglomération,

- Elargir les "réponses logement" pour les publics en difficulté et les publics spécifiques,
- Animer la politique de l'habitat de l'agglomération.

Le pôle Habitat et Politique de la Ville, créé en 2004, est chargé d'impulser et de mettre en œuvre une politique de l'habitat communautaire qui comporte quatre grands axes.

Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat

Elles constituent des outils privilégiés pour la diversification et la revalorisation des logements privés. Trois OPAH et un Programme Social Thématique ont été mis en œuvre de 1998 à 2002 :

- L'OPAH de Labruguière, Lagarrigue, Navès, Le Rialet, Le Vintrou (1998-2000),
- Le Programme Social Thématique de Castres (1998-2002),
- L'OPAH de Castres (1999-2002),
- L'OPAH du Mazamétain (2000-2002).

A partir de 2005, deux nouvelles OPAH ont vu le jour. La Communauté d'agglomération prend en charge les équipes chargées du suivi et de l'animation des opérations.

L'OPAH de protection contre les bruits routiers a été engagée en juin 2004. Elle est opérationnelle jusqu'en juin 2007.

Le principal objectif de cette opération porte sur l'isolation acoustique des logements. Les immeubles concernés se situent le long des voies et axes routiers propageant d'importantes nuisances sonores. Pour bénéficier des aides de la Communauté d'agglomération et des subventions de l'ANAH, les propriétaires doivent respecter le label Acotherm AC2. Une prime exceptionnelle de 80€ par ouverture traitée est attribuée par la Communauté d'agglomération aux propriétaires bailleurs ou occupants sans plafond de ressource.

Les objectifs quantitatifs sont de 120 logements dont :

- 70 logements de propriétaires occupants
- 50 logements de propriétaires bailleurs.

Fin 2005, 31 dossiers ont été déposés selon la répartition suivante :

- 11 dossiers de propriétaires occupants bénéficiant de l'aide conjointe de l'ANAH et de la Communauté d'agglomération,
- 4 dossiers de propriétaires bailleurs bénéficiant de l'aide conjointe de l'ANAH et de la Communauté d'agglomération,
- 16 dossiers de propriétaires occupants bénéficiant uniquement de l'aide de la Communauté d'agglomération.

En 2005, 17 dossiers de propriétaires occupants ont été approuvés par le Conseil de la Communauté

Habitat - logement

La Communauté d'agglomération appuie sa compétence obligatoire "Equilibre social de l'habitat" sur la mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat dont la convention a été signée en décembre 2002 pour une durée de 5 ans. Le PLH comprend quatre objectifs :

- Diversifier et rendre attractif le parc de logements privés,
- Revaloriser et rééquilibrer le parc social

Total des dossiers en délibération	Montant de la dépense subventionnée	Montant des subventions ANAH	Montant des aides de la CACM
17 dossiers	45 723 €	2 448 €	5 440 €

Suivi et animation des OPAH : coût des équipes d'animation

	2005	2006	2007	2008	2009	TOTAL
OPAH de protection contre les bruits routiers (2004-2006) :						
Coût global HT	14 582,40	21 873,60	21 873,60	14 582,40		72 912
Aides de l'Etat	2 916	4 375	4 375	2 916		14 582
OPAH de revalorisation des bourgs ruraux (2005-2007) :						
Coût global HT		20 921,93	20 921,93	20 921,93	6 974,00	69 739,79
Aides de l'Etat		4 184,39	4 184,39	4 184,39	1 394,80	13 947,96

d'agglomération dont 2 dossiers conjoints ANAH et Communauté d'agglomération pour les montants suivants (voir tableau ci-dessous).

L'OPAH communautaire de valorisation des bourgs ruraux a été approuvée par le Conseil de la Communauté d'agglomération du 21 mars 2005 et engagée avec l'Etat et l'ANAH le 13 juillet 2005 pour une durée de 3 ans. Une consultation a été lancée en Mars 2005 en vue de désigner un bureau d'études chargé de l'animation. Par décision du 4 juillet 2005, la mission a été confiée au cabinet ISSOT et RIERA.

Les principaux enjeux de cette OPAH sont de :

- Valoriser le patrimoine en développant l'offre locative dans les centres bourgs et en veillant au maintien à domicile des propriétaires occupants de condition modeste,
- Lutter contre la vacance et l'habitat indigne.

L'OPAH vise l'amélioration ou la remise sur le marché de 180 logements répartis comme suit :

- 110 logements occupés par leurs propriétaires,
- 70 logements locatifs.

8 dossiers ont été déposés entre septembre et décembre 2005 dont 4 sur Aiguefonde, 1 sur Boissezon, 1 sur Le Vintrou, et 2 sur Pont de l'Arn. Ils concernent tous des propriétaires occupants.

Total des dossiers	Montant de la dépense subventionnée	Montant de la subvention ANAH
8 dossiers	36 723 €	28 307 €

En décembre 2005, un avenant à la convention d'OPAH a été approuvé entre la Communauté d'agglomération et la Société Anonyme du Crédit Immobilier de France Tarn et Tarn et Garonne. Les interventions de la SACI consistent à venir en aide aux

propriétaires occupants les plus modestes sous forme de prêts sans intérêt ou de subventions directes.

Organismes HLM

La loi n°2003-710 du 1^{er} Août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la Rénovation Urbaine modifie la gouvernance des sociétés HLM et donne notamment aux communautés d'agglomération la possibilité de devenir actionnaire des sociétés HLM possédant des logements sur leur territoire.

Trois sociétés anonymes HLM exercent dans le périmètre de la Communauté d'agglomération : la SA HLM de la Vallée du Thoré, la SA HLM du Tarn et la société CARPI. Toutefois, la société CARPI a cessé toute activité de construction depuis 1989.

Le Conseil de la Communauté d'agglomération a donc décidé dans sa séance du 4 juillet 2005 d'acquiescer une action symbolique auprès de la SA HLM du Tarn et une action symbolique auprès de la Vallée du Thoré. Des représentants de la Communauté d'agglomération ont été désignés pour siéger aux conseils d'administration de ces organismes lors du conseil du 10 octobre 2005.

Par ailleurs, le Programme Local de l'Habitat prévoit parmi ses objectifs de revaloriser et rendre attractif le parc social de l'agglomération. Pour ce faire, elle souhaite créer un lieu de concertation régulier sur la politique de l'habitat à l'échelle de la communauté d'agglomération et identifier les publics rencontrant des difficultés à se loger. Une première réunion s'est déroulée le 24 février 2005. Un document d'étape a été remis à cette occasion.

Enfin, la Communauté d'agglomération a participé aux assises départementales du logement du 3 mars 2005.

Publics en difficulté

Concernant les publics en difficulté, le pôle Habitat et Politique de la ville a constitué un groupe de travail afin d'identifier la

demande auprès des travailleurs sociaux et des organismes qui proposent des logements temporaires ou d'urgence. Les résultats d'un questionnaire visant à analyser les demandes satisfaites et non satisfaites sur la période de juillet à décembre 2004 ont été remis le 19 mai.

A l'issue de cette réunion, il a été proposé d'organiser une rencontre avec les bailleurs sociaux (organismes HLM, PACT du Tarn, Chambre syndicale des propriétaires et copropriétaires de Castres Tarn-sud).

En juin 2004, la Fondation Armée du Salut a pris contact avec la Communauté d'agglomération pour solliciter une subvention dans le cadre de son projet de création d'une maison relais sur les communes d'Aussillon et de Mazamet. Ce projet s'inscrit dans l'objectif 3 du Programme Local de l'Habitat qui consiste à élargir les réponses pour les publics en difficulté et les publics spécifiques. Après travaux, 10 logements seront mis en location pour des personnes en situation d'exclusion.

La Communauté d'agglomération a reconnu l'intérêt communautaire de la création d'une maison relais et approuvé l'attribution d'une subvention de 10.000 € à la Fondation « Armée du Salut » lors de sa séance du 10 octobre 2005.

Enfin, considérant l'intérêt communautaire de l'action menée par l'Agence Départementale de l'Information pour le Logement, le Conseil de la Communauté d'agglomération dans sa séance du 5 décembre 2005 a décidé d'attribuer une subvention de 5.000 € à cet organisme.

Politique de la ville

Rappel sur le contrat de villes

Le contrat de villes de Castres Mazamet Labrugière Aussillon fait l'objet d'une convention cadre signée pour une durée de 7 ans (2000-2006). Il constitue le volet de cohésion sociale et territoriale du

Contrat d'agglomération de Castres-Mazamet.

Depuis le lancement du Contrat de villes, la Communauté d'agglomération prend en charge une partie de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale. Mais selon les années, elle a également participé au financement d'autres actions notamment des actions d'insertion économique à partir de 2004.

En 2005, la Communauté d'agglomération a financé 10 actions d'insertion économique pour un montant de 50 000 € (Valorisation de palettes de stockage en bois - Chantier environnement et patrimoine - Accompagnement renforcé vers l'emploi pour les jeunes des quartiers - Insertion professionnelle d'habitants d'Aillot et Bisséous - Collecte et recyclage textiles - Mobilité et insertion professionnelle par le prêt de véhicules aux chômeurs Rmistes et autres personnes en difficulté - Sécurité routière, citoyenneté, action - De nouvelles activités pour une meilleure insertion - Défabrication de matériel informatique - Forum pour l'emploi). D'autres actions, sans être financées par la Communauté d'agglomération, ont été désignées de compétence intercommunale :

- **Axe 2** : 3 actions du Service d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales (SAVIP),
- **Axe 4** : Action d'alphabétisation

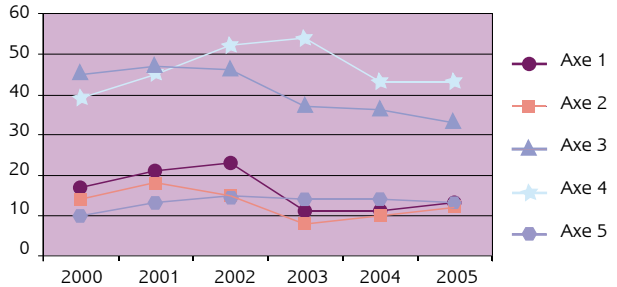
Programmation 2005

La programmation 2005 a été approuvée les 6, 7, 12 et 15 avril par les commissions thématiques, le 28 juin par le comité de pilotage. La Communauté d'agglomération a délibéré le 4 juillet 2005 sur l'attribution de subventions à diverses associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion économique et du développement de l'emploi. Les crédits de fonctionnement ont été notifiés par l'Etat en 2 délégations, la première le 28 avril et la seconde le 28 octobre. Les actions ont donc été en 1ère et 2ème délégation et certaines associations ont du attendre fin octobre pour connaître le montant définitif de leur

Crédits octroyés par la Communauté d'agglomération dans le cadre du Contrat de villes



Répartition du coût des actions par axe



subvention. Il n'y a pas eu de crédits d'investissement. Le montant des crédits de fonctionnement se répartit en :

- 182 931 € pour les crédits contractualisés,
- 5 938 € pour les crédits pluri-annuels, soit un total de 188 869 €.

La convention cadre définit cinq axes d'intervention. Pour l'ensemble du Contrat de villes, le montant total des actions par axe s'élève à 3 723 909 € pour 114 actions en 2005 soit un montant moyen de 32 666 € par action.

Favoriser l'insertion économique et le développement de l'emploi.

Cet axe comprend 13 projets d'action et 12 porteurs de projet. Toutes les actions

sont classées prioritairement en 1ère délégation. Il y a 2 actions nouvelles (Hémisphère Tarn Solidarité et Point Malin). L'action nouvelle proposée par Hémisphère Tarn Solidarité consiste à améliorer le recyclage de déchets d'équipement électrique et électronique. Des conventions sont en cours avec les déchetteries et quelques entreprises pour récupérer le matériel.

Cette action concerne environ 200 entreprises qui seraient intéressées. 4 personnes à temps partiel pourraient être embauchées dans un premier temps. L'idée est de s'adresser à des personnes handicapées. Elles seraient encadrées par 2 animateurs dont 1 à temps partiel.

Assurer la tranquillité publique

Sur 12 actions, on compte 6 porteurs de projet. A eux seuls, le SAVIP et Tarn Espoir portent 7 actions. Les locaux qu'ils occupent sont communs et également utilisés par 2 autres associations : l'Espace Accueil Information Toxicomanie (EAIT) qui est une antenne du Bon Sauveur d'Albi et l'Association nationale de prévention contre les conduites addictives. Ils partagent ainsi leur secrétariat et le directeur administratif.

Insérer la jeunesse dans la cité

33 actions ont été prises en compte, la plupart soutenues dans le cadre des Contrats Educatifs Locaux suivis par la DDJS, ou par la Caisse d'Allocations familiales au titre des Contrats Enfance et Contrats Temps libre.

Favoriser l'intégration sociale et la lutte contre l'exclusion

43 projets ont été engagés à ce titre. Ce thème se décline en fonction de 3 champs d'investigation :

- L'alphabétisation et la lutte contre l'illettrisme,
- Le développement des activités culturelles,
- L'insertion sociale des publics en grande difficulté.

Améliorer la gestion urbaine de proximité

13 projets étroitement liés aux relations entretenues par les partenaires de terrain sur les quartiers prioritaires de la Politique de la ville ont été mis en œuvre en 2005. Parmi eux, l'action parentalité a fait l'objet d'une convention spécifique entre la ville de Castres et la Communauté d'agglomération, une enveloppe financière ayant été sollicitée auprès de l'Etat, de la ville de Castres et de la DDASS dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui, et d'Accompagnement des Parents (REAAP) afin de rémunérer les prestataires animant les "causeries entre parents". Cette convention a été approuvée par le Conseil du 9 mai 2005.

Le 5 décembre 2005, une charte portant sur la gestion urbaine de proximité du quartier de la Lauze à Mazamet a été approuvée par le Conseil de la Communauté d'agglomération. La gestion urbaine de proximité se définit comme l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier. Elle permet de définir très précisément la gestion des espaces (propreté, entretien/maintenance, adaptation des espaces bâtis d'usage collectif, des espaces extérieurs, des équipements et du mobilier urbain), la gestion des ordures ménagères, les relations de proximité vis-à-vis des habitants.

L'article 166 I de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales stipule qu'une convention doit être établie lorsque les services d'un établissement public de coopération intercommunale sont mis à disposition de ses communes membres. C'est pourquoi et afin de l'aider dans sa démarche de renouvellement urbain envisagée sur le quartier de Lamellé, le pôle Habitat et Politique de la ville de la Communauté d'agglomération a été mis à disposition de la ville de Castres par convention approuvée lors du 31 janvier 2005.

Les adultes-relais

Une circulaire interministérielle du 26 avril 2000 définit ce dispositif. Destinés sans condition de diplôme à des personnes de 30 ans au moins et sans emploi, les postes d'adulte-relais peuvent être attribués à des associations visant à améliorer les relations sociales dans les quartiers en difficulté. Au total, cinq adultes-relais interviennent sur la Communauté d'agglomération.

L'évaluation à mi-parcours et perspectives

La Communauté d'agglomération a souhaité mettre en œuvre une évaluation à mi-parcours du contrat de villes. Les conclusions ont été rendues lors d'une

réunion de l'instance locale d'évaluation le 24 janvier 2005. Deux commissions thématiques ont suivi le 25 janvier afin de parfaire les propositions qui ont été remises le 18 avril 2005. Celles-ci portaient sur l'insertion économique et l'habitat. Pour l'insertion économique, les acteurs s'accordent à dire que la loi de cohésion sociale est l'occasion de repenser l'organisation de l'insertion sur l'ensemble du territoire. Les publics à toucher sont par excellence à la croisée des compétences de l'Etat (DDTEFP, DDASS, ANPE, CDIAE) du Conseil Régional de Midi-Pyrénées (formation, économie solidaire, développement économique), du Conseil Général du Tarn (RMI, solidarité et action sociale, insertion par l'activité économique), et de la Communauté d'agglomération (développement économique, politique de la ville). Les positions respectives des partenaires nécessitent une clarification et une meilleure coordination. En matière d'habitat, deux pistes sont apparues :

- La révision du PLH pour en faire un outil communautaire efficace et cohérent avec le rôle des communes,
 - Le soutien de la Communauté d'agglomération aux initiatives des bailleurs en direction de l'ANRU.
- Il est par ailleurs proposé de faire des réserves foncières pour aider les organismes HLM dans le montage de leurs opérations.

Environnement et cadre de vie

Elimination et valorisation des déchets

L'année 2005 a connu deux évolutions majeures dans le domaine de l'élimination et de la valorisation des déchets ménagers.

En premier lieu, c'est à compter du 1^{er} janvier 2005 que la Communauté d'agglomération s'est vue transférer les

moyens humains et matériels, préalablement mis en place par les communes, qui avaient continué d'exécuter ce service pour le compte de la Communauté d'agglomération durant l'année 2004 dans le cadre d'une convention de gestion.

En second lieu, c'est également à compter du 1^{er} janvier 2005 que le contrat que la Communauté d'agglomération avait conclu avec la Société ECO-EMBALLAGES a été transféré au syndicat mixte TRIFYL. Au cours de l'année 2005, ce sont 24.856 tonnes d'ordures ménagères et 5.067 tonnes d'emballages ménagers recyclables qui ont ainsi été collectés, et remis à TRIFYL qui assure l'élimination, le tri et le recyclage.

C'est donc un total de 29.924 tonnes d'ordures ménagères qui ont été collectées par 73 agents de collecte soit : - 357 kg par habitant et par an ou près de 1kg par jour, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (420 kg) - 410 tonnes par agent de collecte.

Le tableau comparatif des tonnages 2004 et 2005 fait apparaître une stabilité du tonnage des ordures ménagères résiduelles (+ 0,04 %), une légère augmentation du verre (+ 2,43 %) mais une diminution des journaux magazines et emballages ménagers recyclables (- 4,88 %) ce qui met en évidence la nécessité de renforcer les actions de communication et de sensibilisation envers les usagers.

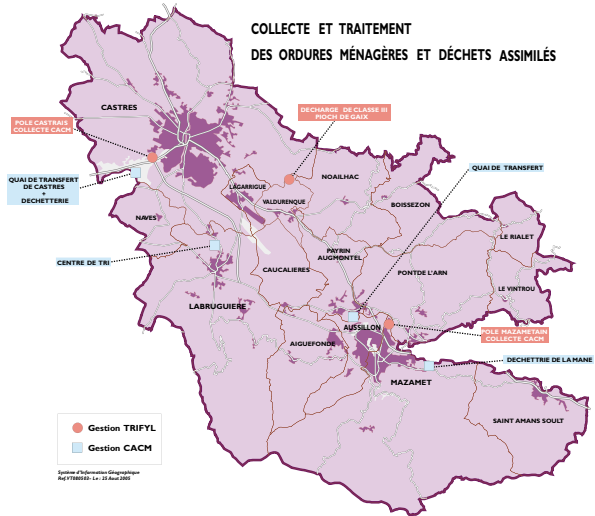
Organisation des collectes

Les ordures ménagères sont collectées en conteneurs publics de regroupement ou individuels sur les communes de Castres, Labruguière, Navès, Saint Amans Soult et en sac au porte à porte sur les autres communes.

Les collectes sélectives sont organisées : - En porte à porte avec tri à la source avec des caissettes individuelles bleues ou jaunes pour certains quartiers de Castres et Labruguière, à noter que ce mode permet la collecte du verre avec les autres emballages.

	2004	2005	%
ordures ménagères résiduelles	24 848,00 t	24 856,90 t	0,04 %
Verre	1 830,50 t	1 875,00 t	2,43 %
Journaux, magazine + emballages ménagers recyclables	3 355,74 t	3 192,09 t	- 4,88 %
Total recyclé	5 186,24 t	5 067,09 t	-2,30 %
Total collecté	30 034,24 t	29 923,99 t	-0,37 %

Localisation des unités de traitement



- En conteneurs ou colonnes de regroupement pour les communes de Castres, Labruguière, Navès, Saint Amans Soult,
 - En porte à porte avec des sacs plastiques jaunes sur les autres communes.
- Hormis pour les quartiers collectés en caissette, le verre est toujours collecté en apport volontaire dans des colonnes de regroupement.

Déchetteries

Trois déchetteries destinées à recueillir les matériaux valorisables par apport volontaire sont implantées sur le territoire de la communauté :

- sur le site de l'ancienne décharge de La Mane à Mazamet,
- sur la zone industrielle de Mélou à Castres, couplée avec le centre de transfert des ordures ménagères,
- sur le centre de tri de Labruguière.

Quais de transfert

- Deux quais de transfert sont en service sur le territoire communautaire :
- le quai de transfert d'Aussillon, situé sur la zone industrielle de la Rougearié, qui reçoit les ordures ménagères et les déchets ménagers recyclables du Mazamétain,
 - le quai de transfert de Castres situé sur

la zone de Mélou, qui assure le transfert des déchets non recyclables.

Centre de tri de Labruguière

Le centre de tri implanté sur la commune de Labruguière assure le tri, le conditionnement et l'expédition de l'ensemble des produits des collectes sélectives de tout le sud du département du Tarn et du SIPOM de Revel.

La capitation est une participation par habitant payée au syndicat mixte TRIFYL. La forte diminution du coût de tri est due au transfert du Contrat Programme de Durée de la Communauté au syndicat mixte TRIFYL, les soutiens financiers perçus au titre de ce contrat étant déduits des coûts de tri.

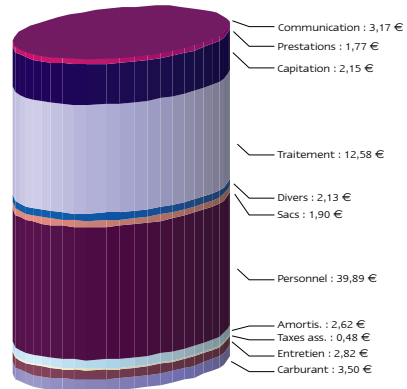
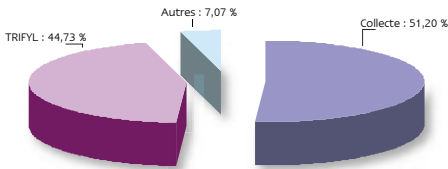
Années	Capitation	traitement O.M.	Tri
2000		59,08 €	
2001	6,44 €	74,15 €	
2002	6,44 €	71,35 €	
2003	6,86 €	70,91 €	
2004	7,39 €	69,45 €	190,96 €
2005	8,86 €	69,63 €	62,25 €

Prestation	Coût total	Coût/habitant	%
Collecte	3 114 845,55 €	37,21 €	51,20 %
Traitement Trifyl	2 721 170,43 €	37,21 €	51,20 %
Autres	247 659,88 €	2,96 €	4,07 %
Totaux	6 083 675,86 €	72,67 1	100,00 %

Répartition du coût de la collecte et du traitement des déchets des ménages pour 100 € de dépenses

Répartition des coûts de l'année 2005

Répartition collecte - TRIFYL



Source : ORAMIP 2005.

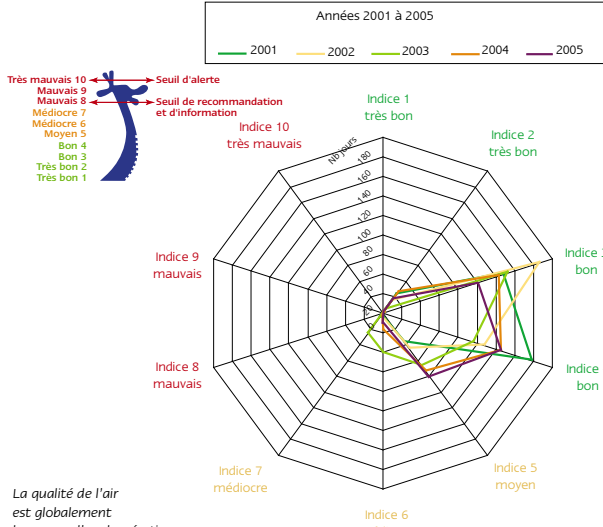
Observation de l'air

En application de la convention approuvée par le Conseil de la Communauté le 7 juillet 2000, l'Observatoire Régional de l'Air de Midi-Pyrénées (ORAMIP) a poursuivi, au cours de l'année 2005, la gestion de la station fixe mise en service sur le toit du centre hospitalier en janvier 2001.

Cette station mesure les concentrations de dioxyde d'azote (NO2), de soufre (SO2), d'ozone (O3) et les particules en suspension. La qualité de l'air, en 2005, a été globalement bonne, pas de dépassement du seuil d'information et de

2005	Indices de qualité de l'air					Indices de pollution de l'air				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
janv-05	0	2	14	6	0	0	0	0	0	0
févr-05	0	1	16	11	0	0	0	0	0	0
mars-05	0	0	7	14	9	1	0	0	0	0
avr-05	0	0	1	17	11	1	0	0	0	0
mai-05	0	0	4	16	9	2	0	0	0	0
juin-05	0	0	3	9	11	7	0	0	0	0
juil-05	0	0	3	17	7	2	2	0	0	0
août-05	0	1	3	14	13	0	0	0	0	0
sept-05	0	0	10	11	8	1	0	0	0	0
oct-05	0	3	13	10	5	0	0	0	0	0
nov-05	0	4	21	5	0	0	0	0	0	0
déc-05	0	2	22	3	2	1	0	0	0	0
TOTAL jours	0	13	117	133	75	15	2	0	0	0

recommandation pour les polluants réglementés. Pour 95 % de l'année, les indices se sont situés entre 2 (très bonne qualité de l'air) et 5 (qualité moyenne). Les plus mauvais indices enregistrés sont 2 journées avec des indices 7 (qualité médiocre) : les 14 et 15 juillet en raison de la présence d'ozone dans l'aire ambiant. Bilan des indices ATMO à Castres 2001-2005 (voir schéma ci-contre).



Politique de l'eau

A sa création, la Communauté d'agglomération s'est dotée d'une compétence facultative "contribution à la politique de réhabilitation des cours d'eau et de protection contre les crues, en particulier par des subventions ou participations au syndicat mixte Thoré-Agout inférieur" et adhère à ce titre au SMIX de Rivière Thoré Agout pour 10 de ses communes membres (Aigüefonde, Aussillon, Castres, Labrugüiere, Mazamet, Navés, Payrin-Augmontel, Pont de l'Arn, Cauçalières et Saint Amans Soult). La Commission locale de l'eau du bassin de l'Agout mise en place en octobre 2003 a proposé d'élaborer un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) pour l'ensemble du bassin hydraulique (200 communes sur 4 départements sont concernées et réparties sur 2 régions). Pour en assurer la maîtrise d'ouvrage, l'Etat et le Syndicat Mixte de Rivière Thoré Agout ont élaboré un projet de transformation de ce Syndicat Mixte en Syndicat Mixte de Bassin de l'Agout. M. le Préfet du Tarn, par lettre en date du 31 mars 2005, a proposé à la Communauté d'agglomération, membre du Syndicat Mixte de Rivière Thoré Agout, de modifier sa compétence dans ce domaine afin de pouvoir adhérer au futur Syndicat Mixte de Bassin dont les compétences seront plus étendues que celles du Syndicat Mixte de Rivière Thoré Agout. Ceci a conduit la Communauté

La qualité de l'air est globalement bonne sur l'agglomération. Depuis la mise en place de l'indice ATMO à Castres en 2001, 77 % des observations se situent dans des indices « très bon » à « bon » et 17 % dans l'indice « moyen ». Les indices 6 et 7 correspondants à un niveau médiocre ne sont atteints que pour 6 % des journées. Les seuils d'alerte ou de recommandation et d'information correspondants à des indices « mauvais » et « très mauvais » n'ont jamais été atteints.

d'agglomération à engager en 2005 la procédure de modification statutaire correspondante⁽¹⁾.

- élaboration et mise en œuvre de SAGE Agout (compétence obligatoire du Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout) ;
- réalisation des travaux liés à la gestion de l'eau, aux milieux aquatiques, à l'entretien et la restauration du lit et des berges des cours d'eau, à la valorisation du patrimoine naturel et bâti lié à l'eau, dans la limite des linéaires des cours d'eau déjà concernés par la compétence de la Communauté d'agglomération en la matière au titre de son adhésion au Syndicat Mixte de Rivière Thoré Agout (compétence optionnelle du Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout) ;

- réalisation des travaux liés à la lutte et à la prévention contre les inondations, dans la limite des linéaires des cours d'eau déjà concernés par la compétence de la Communauté d'agglomération en la matière au titre de son adhésion au Syndicat Mixte de Rivière Thoré Agout (compétence optionnelle du Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout).

(1) Le Conseil, dans sa séance du 15 mai 2006, a délibéré pour demander aux communes membres, conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, de transférer les trois compétences supplémentaires suivantes à la Communauté d'agglomération permettant à celle-ci d'adhérer au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout.

Equipements sportifs et de loisirs

Piscine-patinoire l'Archipel

Seule piscine patinoire du Tarn, L'Archipel accueille en moyenne 300 000 visiteurs chaque année : 230 000 pour la piscine, 65 000 pour la patinoire et 5 000 pour les spectacles. Le public représente 70 %, les scolaires 18 %, les clubs 11 % et les spectateurs 1 %. La fréquentation de l'Archipel a connu une augmentation en 2005, avec une hausse de 21 301 entrées pour un total de 287 757 entrées, soit une hausse de 8%. Devant l'éventail des offres de loisirs, seules des activités rénovées, attrayantes et remises au goût du jour permettent de relancer l'attractivité de l'équipement, même si la situation reste contrastée.

En piscine, la hausse est liée aux entrées publiques (+ 7,8 % par rapport à 2004) : l'été a été bon, en particulier en mai et juin et aux entrées scolaires (+ 6 200).

En patinoire, les entrées publiques sont quasiment identiques (+ 500, soit + 2 %). Néanmoins, décembre 2005 a vu le record d'entrée mensuel des 5 dernières années avec 10 103 patineurs. Au 31 décembre 2005, l'Archipel comptait ainsi 3 743 048 entrées depuis son ouverture.

Côté spectacles culturels et manifestations sportives, L'Archipel a accueilli en 2005 plus de 6 500 spectateurs.

Avec un budget de fonctionnement (hors personnel) de 600 000 € et un budget investissement de 300 000 €, l'ensemble de l'équipe a pour objectif d'améliorer la qualité de l'accueil, la sécurité et le bien-être des usagers. La révision des horaires d'ouverture et des tarifs d'entrée en est un exemple.

Nouveaux horaires et nouveaux tarifs

Après une analyse des horaires et des tarifs pratiqués dans les équipements équivalents à l'Archipel et une analyse de la demande des usagers, une révision complète de la grille tarifaire et une évolution des horaires ont été mises en place en 2005.

Le retour est à ce jour très positif, tant de la part des usagers (accès facilité à l'établissement, tant en piscine qu'en patinoire, grâce aux abonnements et aux horaires) que du fonctionnement (fluidité aux caisses en périodes d'affluence, recettes et fréquentation en hausse). Sur une période équivalente en 2004 et 2005, le nombre de cartes d'abonnement a été multiplié par 5,3. En 2005, les recettes des cartes d'abonnement représentent 15% de la recette globale des entrées (contre 8% en 2004).

Réduction de la dépense énergétique

Des investissements sont réalisés chaque année afin de maintenir les installations techniques à jour. L'objectif étant de réaliser des économies sur les différentes factures de fluides (eau, gaz et électricité) dont le coût unitaire augmente d'année en année. Ces fluides représentent quasiment 50 % du budget de fonctionnement.

En 2005, la production d'énergie réalisée grâce à l'installation solaire s'est élevée à 198 246 kWh. La réduction de la production de CO₂, gaz à effet de serre, est estimée à 55 tonnes pour 2005.

Au total, depuis la mise en place des mesures sur l'installation (octobre 2003), le total de CO₂ économisé s'élève à près de 130 tonnes.

Investissements

Les recettes, de l'ordre de 750 k€, permettent de couvrir les frais de fonctionnement de l'établissement, hors personnel. Des investissements sont en cours dans le cadre du Contrat d'agglomération à hauteur d'environ 1 million d'€. Ainsi, au second semestre 2005, a été lancé le programme de création d'un nouveau restaurant qui après un chantier de 12 mois, sera réouvert par un nouvel exploitant, qui pourra servir plus de 100.000 repas par an.

Base de loisirs du lac des Montagnès

Le niveau de fréquentation de la base de loisirs des Montagnès a été estimé pour la saison 2005 à 94.500 personnes ce qui est satisfaisant car, sans atteindre le chiffre de la saison 2003, qui sous l'effet de la canicule avait atteint 98.500 personnes, il est supérieur à la fréquentation habituellement enregistrée.

Les principales interventions ont concerné en 2005 :

- des aménagements complémentaires du chemin bordant le barrage tels que drainage de points sensibles et élargissements ponctuels ainsi que la mise en place d'un garde corps en bois sur le pont du Linoubre,
- le nivellement du cheminement piéton sur la digue,
- la mise en place de protection des massifs fleuris avec piquets et chaînes. La baignade a été autorisée du vendredi 1^{er} juillet 2005 au dimanche 4 septembre 2005, avec 5 maîtres nageurs sauveteurs saisonniers. En outre, pendant la saison de baignade, un adjoint au garde privé est recruté. La qualité des eaux de baignade a fait l'objet de contrôles réguliers :
- contrôles sanitaires effectués tous les 15 jours par les services de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales. La communication, le 26 août, de résultats d'analyse non conformes a conduit à suspendre l'autorisation de baignade,
- contrôles deux fois par jour, par les surveillants de baignade, de la transparence de l'eau à l'aide d'un disque de Secchi; toute transparence inférieure à 1,00 m entraînant la suspension d'autorisation de la baignade, ce qui n'a pas été le cas pour cette raison en 2005.

Equipements culturels

Espace Apollo-Michel Bourguignon

En 2005, les travaux de reconstruction, de mise en sécurité et de gros entretien de l'Espace Apollo-Michel Bourguignon ont fait l'objet d'une étude de faisabilité qui a permis d'élaborer une programmation de travaux en plusieurs tranches pour un coût global d'objectif de 354.000 € environ, cette opération étant inscrite au contrat d'agglomération.

Il est prévu de réaliser ces tranches de travaux en 2006 et 2007, l'année 2005 ayant été consacrée au changement du matériel de projection.

Salle de musiques actuelles Lo Bolegason

Cet équipement communautaire a pour vocation d'être un lien de diffusion, d'accueil d'artistes en résidence, de répétition et d'accompagnement de la pratique amateur.

La programmation des spectacles proposée au Bolegason et les orientations pour son fonctionnement sont définies par le Conseil d'administration qui regroupe notamment auprès de la Communauté d'agglomération, l'Etat, au travers de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Conseil régional et le Conseil général.

La participation de la Communauté d'agglomération à la régie Lo Bolegason s'est élevée en 2005 à 147.700 € TTC.

Pour en savoir plus

- www.castres-mazamet.com
- Rapports d'activité 2001, 2002, 2003 et 2004

Le contexte territorial et les compétences

- recueil des actes administratifs (publication semestrielle)
- www.insee.fr

L'institution et les services

- guide du personnel
- bilan social

Les finances

- budget et compte administratif de la Communauté d'agglomération (délibérations respectivement avant le 31 mars de l'année concernée et avant le 30 juin de l'année suivante)

La politique de communication

- Pôles sud (4 numéros/an)
- guide des hébergements et de la restauration
- guide d'accueil
- guide de l'investisseur

Développement économique, plateforme numérique

- e-teleport
- ZAC du Causse - compte-rendu d'activité de la SEM 81 pour l'exercice 2005
- ZAC du Causse - Station d'épuration par lagunage aéré - compte-rendu d'activité de la SEM 81
- ZAC de l'Ecosite - compte-rendu d'activité de la SEM 81
- ZAC du Thoré - compte-rendu d'activité de la SEM 81

Enseignement supérieur, recherche, transfert de technologie

- agenda de l'étudiant
- guide de la vie étudiante
- guide des formations d'enseignement supérieur
- www.étudier-castres-mazamet.com

Environnement et cadre de vie

- guide environnement
- rapport annuel sur la collecte et le traitement des déchets
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau de la ZAC du Causse
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement de la ZAC du Causse
- www.oramip.org

Répertoire des sigles

L'utilisation des sigles a été volontairement limitée dans ce rapport. On trouvera toutefois ci-dessous un répertoire des sigles qui peuvent être utilisés dans ce document ou les actes de la Communauté d'agglomération :

ADCF	Association des Communautés de France	EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale	SNCF	Société Nationale des Chemins de Fer
ADIL	Agence Départementale de l'Information pour le Logement	EPN	Etablissement Public Numérique	SO ²	Dioxyde de soufre
ADSL	Asymmetric Digital Subscriber Line	GCE	Génie du Conditionnement et de l'Emballage	TEOM	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat	HLM	Habitation à Loyer Modéré	TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi	ICIC	Immobilier à Caractère Industriel et Commercial	TP	Taxe Professionnelle
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	IUT	Institut Universitaire Technologique	TPU	Taxe Professionnelle Unique
BIJ	Bureau Information Jeunesse	LOTI	Loi d'Organisation des Transports Intérieurs	TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
BTP	Bâtiment et Travaux Publics	MJC	Maison des Jeunes et de la Culture	VUN	Voie Urbaine Nord
CA	Chiffre d'Affaire	NO ²	Dioxyde d'azote	WIFI	Wireless Fidelity
CAHT	Chiffre d'Affaire Hors Taxe	O ³	Ozone	ZA	Zone d'Activité
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie	OPAH	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	ZAC	Zone d'Aménagement Concerté
CDIAE	Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique	ORAMIP	Observatoire Régional de l'Air de Midi-Pyrénées		
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales	OTSI	Office de Tourisme et Syndicat d'Initiative		
CLETC	Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges	PACT	Protection, Amélioration, Conservation, Transformation de l'habitat		
CO ²	Dioxyde de carbone	PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable		
CPER	Contrat de Plan Etat-Région	PDU	Plan de Développement Urbain		
CRITT DIAC	Centre Régional pour l'Innovation et le Transfert de Technologie - Diagnostic Ingénierie Analyse Castres	PIJ	Point Information Jeunesse		
CROUS	Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires	PLH	Programme Local de l'Habitat		
CV	Curriculum Vitae	PLU	Plan Local d'Urbanisme		
DART	Direction de l'Aménagement et des Ressources Techniques	PME	Petite et Moyenne Entreprise		
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	PPI	Plan Particulier d'Intervention		
DDTEFP	Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle	RD	Route Départementale		
DGD	Dotation Globale de Décentralisation	REAAP	Réseau d'Ecoute, d'Appui, et d'Accompagnement des Parents		
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement	RMI	Revenu Minimum d'Insertion		
DIACT	Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires	RN	Route Nationale		
EAIT	Espace Accueil Information Toxicomanie	SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux		
ECM	Espace Culture Multimédia	SAVIP	Service d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales		
EPA	Etablissement Public Administratif	SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale		
		SIG	Système d'Information Géographique		
		SIPOM	Syndicat Intercommunal pour les Ordures Ménagères		
		SMIX	Syndicat Mixte		

**Castres-Mazamet,
vendredi 18 août 2006**

Ce rapport a été établi par
Jean-Luc CHAMBAULT,
Directeur général des Services
à partir des contributions fournies
par les directions et services.
La mise en forme du document
a été réalisée par
Elisabeth SENTOLL



Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet
Espace Ressources - Le Causse Espace d'Entreprises - 81115 Castres cedex
Tél. : 05 63 73 50 00 - Fax : 05 63 73 50 02
www.castres-mazamet.com - E-mail : agglomeration@castres-mazamet.com

Crédits photos : 180° d'images, Christian Bellavia, Laurent Frézouls, Donatien Rousseau.
Réalisation : Une2couv - 05 63 33 61 10 - Impression : Art et Caractère - Lavaur - 05 63 58 93 60.



agglomération *Castres-Mazamet*

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

Espace Ressources - Le Causse Espace d'Entreprises - 81115 Castres cedex

Tél. : 05 63 73 50 00 - Fax : 05 63 73 50 02

www.castres-mazamet.com - E-mail : agglomeration@castres-mazamet.com